

Bilan annuel de la surveillance et de la
lutte contre les moustiques vecteurs de
maladies humaines

Nouvelle-Aquitaine - Lot 2

Gironde

2025





Bilan annuel de la surveillance et de la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies humaines

Nouvelle-Aquitaine – Lot 2

Gironde

2025

Sommaire

1. Synthèse du département	4
2. Bilan de la surveillance	5
2.1 Surveillance par piégeage.....	6
2.1.1 Réseau de surveillance.....	6
2.1.2 Résultats	6
2.1.3 Focus sur les points d'entrée et les sites sensibles	9
2.2 Surveillance par signalements citoyens.....	10
2.3 Bilan de la surveillance	12
3. Bilan des opérations de lutte anti-vectorielle	14
3.1 Données générales	14
3.2 Dengue, chikungunya, Zika, fièvre jaune.....	17
3.2.1 Cas importés	17
3.2.2 Circulations autochtones.....	18
3.3 West-Nile et Usutu	19
4. Autres opérations réalisées	20
4.1 Actions de mobilisation sociale	20
4.2 Diagnostic entomologique.....	20
Annexes de la Gironde (33)	21

En application de l'article R. 3114-11 du code de la santé publique, les Agences Régionales de Santé (ARS) sont chargées de la surveillance entomologique des insectes vecteurs et de l'intervention autour des nouvelles implantations, ainsi que des mesures de prospection, traitements et travaux autour de lieux fréquentés par les cas humains.

Pour mettre en œuvre ces missions, les ARS disposent des éléments de cadrage fournis par l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique, d'intervention autour des détections et des prospections, traitements et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a confié ces missions à Altopictus, organisme habilité, via le marché public N°2024 M002 concernant le département de la Gironde. L'ensemble du marché est conclu pour une durée de deux ans à compter de la date de notification et peut être renouvelé au maximum deux fois, par reconduction tacite, pour une nouvelle période d'un an.

Ce document présente, pour le département de la Gironde (lot 2), le bilan de la surveillance géographique dite « active » (réseau de pièges pondoirs) et dite « passive » (signalements citoyens) ainsi que celui des opérations de lutte antivectorielle (LAV) mises en œuvre contre les moustiques vecteurs de maladies humaines. Les objectifs de ces missions sont de connaître l'implantation des moustiques vecteurs sur le territoire, *Aedes albopictus* principalement, et d'empêcher la survenue de transmission de maladies vectorielles. Ces missions sont assurées depuis 2020 par la société Altopictus pour le compte de l'ARS.

Plusieurs documents accompagnent ce rapport :

- **Les bilans de la surveillance et de la LAV** des autres départements de Nouvelle-Aquitaine gérés par Altopictus.
- **La synthèse technique et financière** (lot 2) qui récapitule les prestations réalisées et les ressources humaines et matérielles déployées. Dans ce rapport figure également l'évaluation des actions menées cette année accompagnée d'orientations pour l'amélioration des pratiques.
- **Une synthèse** de la surveillance et de la LAV à l'échelle régionale avec également des informations à l'échelle mondiale, européenne et nationale.

1. Synthèse du département

Surveillance active d'*Aedes albopictus* par piégeage

17 sites à risque surveillés

70/70 pièges positifs en *Ae. albopictus*

475/776 relevés positifs en *Ae. Albopictus*

Surveillance passive d'*Aedes albopictus* par signalement citoyen

98/101 signalements sans demande d'intervention

2 signalements d'*Ae. albopictus*

0 signalement négatif

1 signalement classé sans suite

Évolution de la colonisation par *Ae. albopictus*

+0 communes colonisées en 2025

439/534 communes colonisées à ce jour

82% des communes

98% de la population habite une commune colonisée

Opérations de lutte antivectorielle

Dengue, chikungunya, Zika

71 cas importés pris en charge en 2025

81/110 enquêtes entomologiques positives

83 traitements adulticides

10 cas autochtones pris en charge en 2025

9/11 enquêtes entomologiques positives

27 traitements adulticides (dont 15 renforcés)

West Nile / Usutu

0 cas autochtone de West-Nile/Usutu

Autres actions réalisées

1 formation de référents communaux

0 réunion publique

1 journée de concertation/sensibilisation à l'aéroport de Bordeaux-Mérignac

1 diagnostic ou actualisation de diagnostic

2. Bilan de la surveillance

La surveillance des moustiques vecteurs en Nouvelle-Aquitaine, s'est concentrée en 2025 sur *Aedes albopictus* qui est présent dans la région depuis plus de 10 ans. L'espèce étant fortement implantée, les enjeux sont aujourd'hui :

- d'éviter toute circulation autochtone des arboviroses ;
- d'avoir une connaissance plus fine de l'aire de répartition d'*Aedes albopictus* ;
- d'évaluer le risque au niveau des sites sensibles du département, à savoir les principaux établissements de santé et les principaux sites touristiques ;
- de surveiller l'arrivée d'autres moustiques vecteurs au niveau des points d'entrée au titre du RSI¹ (aéroport et ports), des sites à risque d'importation de vecteurs (ex : Marché d'Intérêt National (M.I.N)) tout en veillant à limiter l'exportation d'*Aedes albopictus* vers des territoires non colonisés depuis ces mêmes sites.

La surveillance est réalisée au moyen de deux méthodes complémentaires :

- la mise en place d'un réseau de pièges (surveillance active) ;
- la participation citoyenne (surveillance passive).

Les principes et les protocoles mis en œuvre par Altopictus en 2025 sont détaillés en annexe de la **Synthèse technique et financière**.

¹ RSI : Règlement Sanitaire International défini par l'OMS qui concerne les principaux ports et aéroports de France.

2.1 Surveillance par piégeage

2.1.1 Réseau de surveillance

	Gironde
TYPE DE PIÈGES	Pièges pondoirs et pièges à adultes
NOMBRE DE PIÈGES PAR MOIS <i>Nombre total²</i>	68 pièges <i>70 pièges avec le déplacement de deux pièges en cours de saison à l'hôpital Saint-André</i>
PÉRIODE	Du 1 ^{er} avril au 30 novembre
FRÉQUENCE DES RELEVÉS	2x mois pour RSI 1x mois pour tous les autres pièges
SITES SURVEILLÉS (voir annexe 1 pour le détail complet et l'annexe 2 pour les résultats bruts des relevés)	4 sites RSI : 3 ports maritimes de Bordeaux (2 à 5 pièges par site) et l'aéroport de Bordeaux Mérignac (18 pièges) 12 établissements de santé (3 pièges par site) 1 site à risque d'import et export de vecteurs : M.I.N. de Bordeaux (3 pièges)

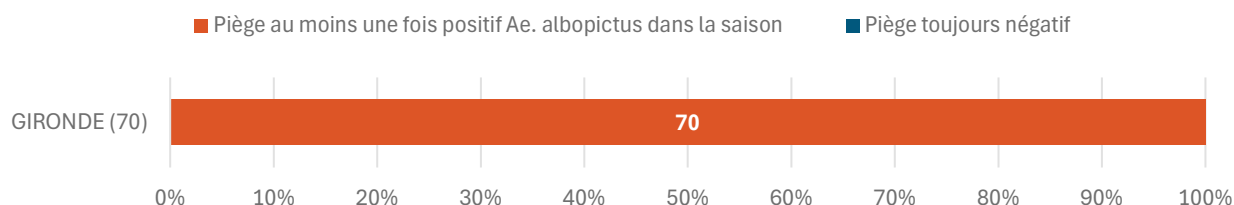
2.1.2 Résultats

Sont distingués ici le nombre de pièges et le nombre de relevés effectués :

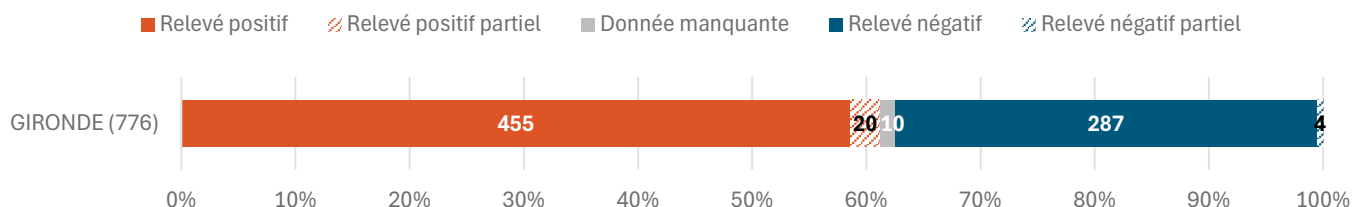
- Un piège est actif plusieurs mois, il possède un code unique et des coordonnées GPS qui ne changent pas.
- Un relevé correspond donc à un résultat d'un piège sur une période donnée (un mois par exemple).

Tous les résultats des pièges ont été importés sur la plate-forme SI-LAV du ministère de la Santé.

▪ 70 pièges déployés, tous positifs au moins une fois



▪ 776 relevés effectués en grande partie positifs



Les nombres affichés dans chaque segment correspondent aux valeurs absolues tandis que l'échelle permet de lire le pourcentage que cette valeur représente sur l'ensemble.

La totalité des pièges du réseau ont été positifs au moins une fois durant l'année (carte 1).

² Nombre de pièges installés dans l'année au total avec le redéploiement

Les relevés positifs ont été plus nombreux au total comme en 2024. La part des données partielles** est en légère augmentation par rapport à 2024 avec environ 3 % des relevés contre 2,2 % la saison dernière. Elles correspondent à un seau sec, un seau renversé, un seau renversé et sec ou un polystyrène hors du seau. Les données manquantes* sont similaires à 2024 avec un peu plus de 1 % des relevés.

* Les données manquantes correspondent aux relevés pour lesquels le support de ponte en polystyrène n'a pas été retrouvé. Les causes peuvent être diverses, les principales étant la destruction du seau lors des travaux d'entretien de la végétation ou le retrait intentionnel du seau par les citoyens malgré le message affiché sur le dispositif.

** Les données partielles correspondent aux pièges retrouvés dans un état démontrant qu'ils n'étaient pas fonctionnels pendant toute ou partie de la période de piégeage. Cela concerne tous les pièges ayant été retrouvés dans les états suivants : sec (S), renversé (R), sec et renversé (RS), polystyrène hors du piège (HP) ou polystyrène seul, le seau ayant disparu (SP). Les raisons sont diverses : sécheresse, travaux d'entretien, personnes mal intentionnées, etc. Malgré cela, il est fréquent d'observer des œufs d'*Aedes albopictus* pondus avant que le piège ne dysfonctionne. Dans la suite de ce bilan, ces données partielles seront considérées au même titre que les autres selon qu'il y ait présence ou absence d'œufs d'*Aedes albopictus*.

▪ Dynamique saisonnière

A l'instar des deux années précédentes, le mois d'août comptabilise le plus de relevés positifs en *Aedes albopictus* (figure 1). Le pic d'œufs comptabilisés au total a été atteint en août. Cela correspond au pic d'activité normal d'*Aedes albopictus* adulte puisque les populations de vecteurs adultes atteignent un pic à la fin de l'été avant de chuter en octobre avec le phénomène de diapause (ponte d'œufs programmés pour résister à l'hiver et éclore au printemps suivant).

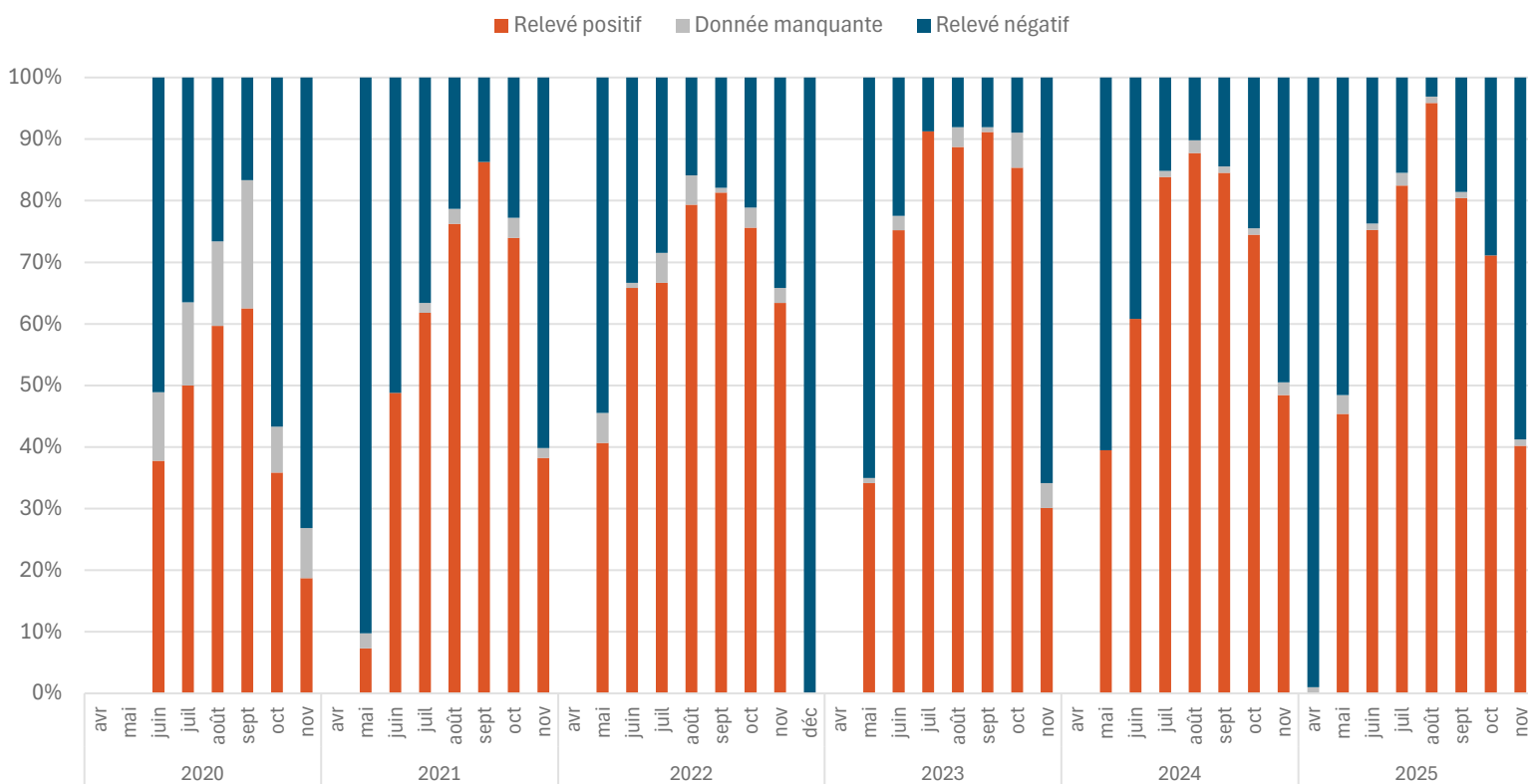
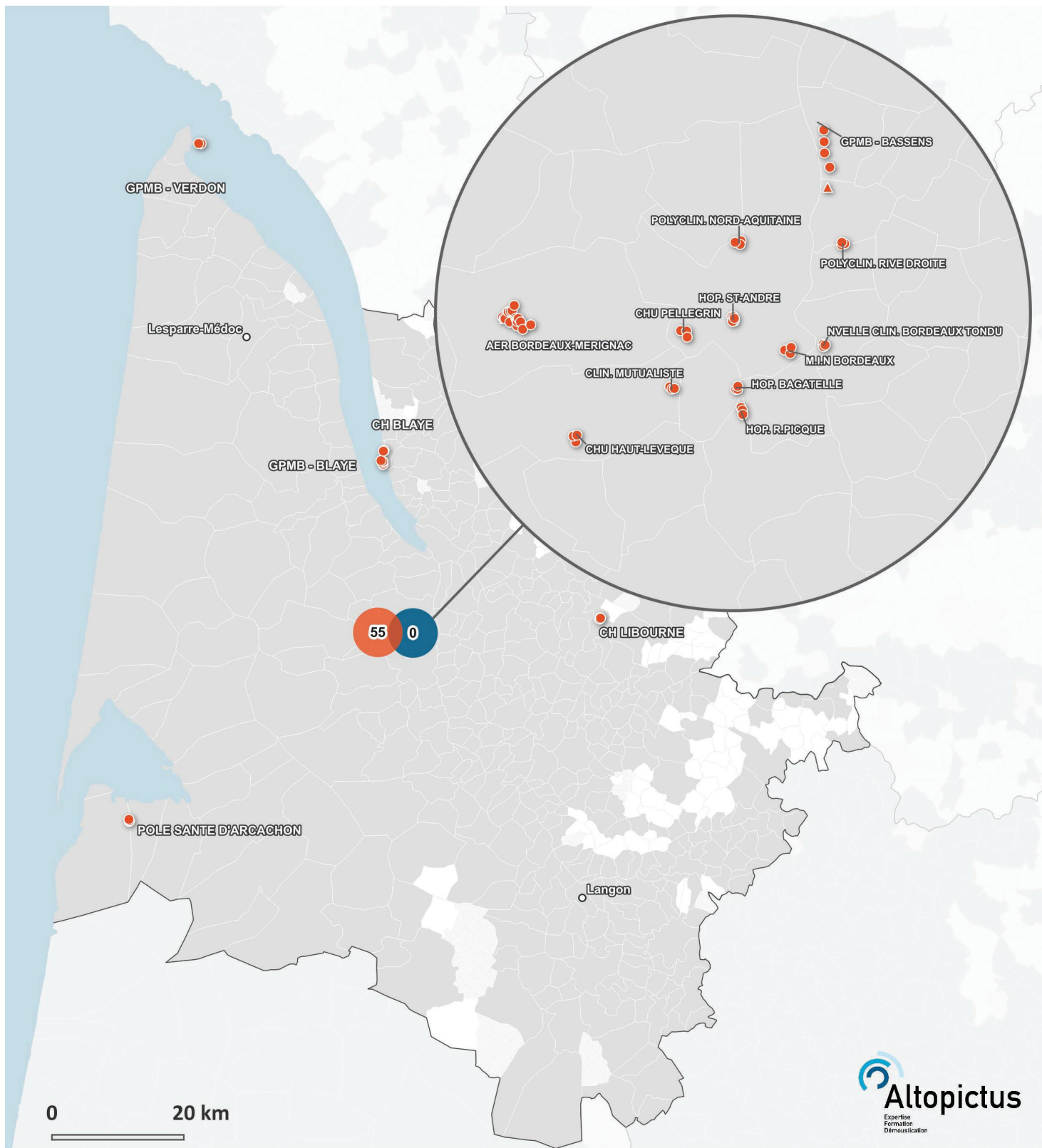


FIGURE 1 : PART DES RELEVÉS POSITIFS, NÉGATIFS ET PERDUS PAR MOIS DEPUIS 2020 (SOURCE : ALTOPICTUS)

Au total, 128 175 œufs ont été identifiés en 2025 par Altopictus (183 900 en 2024).

Sur la carte à échelle départementale, les emplacements des points sont parfois légèrement modifiés par rapport à la réalité pour éviter leur superposition. Ceux-ci apparaissent donc parfois en dehors des limites de la commune dans laquelle ils sont posés. Pour les relevés bimensuels, une seule couleur apparait et c'est toujours la donnée positive ou négative qui s'affiche en priorité même si un relevé a été perdu. Le point apparait en noir seulement si les deux relevés n'ont pas été retrouvés.



Statut des communes

- Non colonisée par Ae. albopictus
- Détection ponctuelle d'Ae. albopictus
- Colonisée par Ae. albopictus

Résultats des pièges

- Piège toujours négatif en 2025
- Piège positif au moins une fois en 2025

Type de piège

- Piège à imago
- Piège pondoir

CARTE 1 : RÉSULTAT DE LA SURVEILLANCE PAR PIÈGES EN GIRONDE

2.1.3 Focus sur les points d'entrée et les sites sensibles

La surveillance des points d'entrée et des sites sensibles a de multiples intérêts :

- détecter de nouvelles espèces introduites comme *Aedes aegypti* par exemple (points d'entrée et site d'import-export) ;
- évaluer le niveau d'infestation par *Aedes albopictus* et donc le niveau de risque de transmission vectorielle en cas de passage d'un cas importé ;
- évaluer les mesures de lutte mises en œuvre sur le site.

Pour les établissements de santé, la surveillance permet également de savoir rapidement si *Aedes albopictus* était présent lors du passage d'un cas virémique dans les services d'urgence. Cela permet d'orienter l'expertise et la préconisation d'un traitement dans le cas où aucun moustique adulte n'aurait été observé lors de l'enquête.

TABLEAU 1 : EFFECTIFS MOYENS D'ŒUFS D'*Aedes albopictus* OBSERVÉS PAR JOUR ET PAR PIÈGE SELON LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Établissements de santé	Effectifs moyens d'œufs d' <i>Ae. Albopictus</i> observés par jour et par piège							Effectifs moyens par jour en 2025	Variation absolue entre 2020-2024 et 2025
	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.		
Valeurs de référence Occitanie 2020-2024	0,79	6,23	8,86	13,12	14,23	7,62	1,83	-	-
Gironde (33)									
C.H. DE LA HAUTE GIRONDE - BLAYE	6,44	18,08	13,80	10,39	15,01	5,47	2,52	10,25	+6,39
C.H. DE LIBOURNE	3,30	6,95	21,31	23,39	18,76	6,56	2,63	11,85	-19,12
C.H.U. HAUT-LÉVÊQUE - PESSAC	1,52	7,62	16,98	27,12	17,83	7,51	2,21	11,54	-17,28
C.H.U. DE BORDEAUX	2,82	3,29	9,14	25,14	47,17	34,03	11,29	18,98	-17,46
CLINIQUE MUTUALISTE - PESSAC	2,78	12,92	23,77	13,93	21,30	0,98	3,96	11,38	-9,55
HÔPITAL DES ARMÉES ROBERT PICQUÉ - VILLENAVE D'ORNON	0,82	6,31	11,92	3,23	27,38	6,94	2,28	8,41	-5,05
HÔPITAL SAINT-ANDRÉ BORDEAUX	0,56	3,94	7,41	8,89	7,33	1,57	2,64	4,62	-4,19
MAISON DE SANTÉ PROTESTANTE BAGATELLE - TALENCE	1,52	3,97	7,82	9,19	15,64	0,84	3,91	6,13	-19,09
NOUVELLE CLINIQUE BORDEAUX TONDU - FLOIRAC	2,95	10,07	18,57	14,75	20,50	2,21	7,10	10,88	-7,36
POLE SANTE D'ARCACHON - LA TESTE DE BUCH	5,43	17,10	31,19	49,20	39,67	4,95	6,96	22,07	-3,90
POLYCLINIQUE BORDEAUX NORD-AQUITAINE	3,15	24,23	3,02	21,92	97,94	14,82	5,73	24,40	-7,92
POLYCLINIQUE RIVE DROITE - LORMONT	5,55	13,23	10,31	10,75	26,74	4,01	2,27	10,41	-15,10
Bilan de la saison dans le département	3,07	10,64	14,60	18,16	29,61	7,49	4,46	12,58	-8,09

Le tableau 1 présente le niveau d'infestation par site selon le nombre d'œufs observés par jour en moyenne. Cette valeur est associée à une couleur qui indique si elle est en hausse (rouge) ou en baisse (vert) par rapport à l'effectif moyens par jour sur la période 2020-2024.

2.2 Surveillance par signalements citoyens

▪ Résultats des signalements reçus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre



Trois signalements citoyens ont fait l'objet d'une alerte SI-LAV en 2025 et ont été analysés par Altopictus (figure 2, carte 2, annexe 3). Ce résultat est en baisse depuis 2023 : 9 signalements traités en 2024 et 52 dont 46 positifs en *Aedes albopictus* en 2023 dans le département. Le nombre total de signalements, avec et sans demande d'intervention, est en hausse (+11) par rapport à 2024.

Cette année, le profil de la participation citoyenne au cours de la saison est en cloche avec une hausse de mai à août, suivi d'une nette diminution à partir de septembre. Cette tendance est plus ou moins similaire aux années passées (2021-2024) avec un pic de signalements en juillet, août ou septembre.

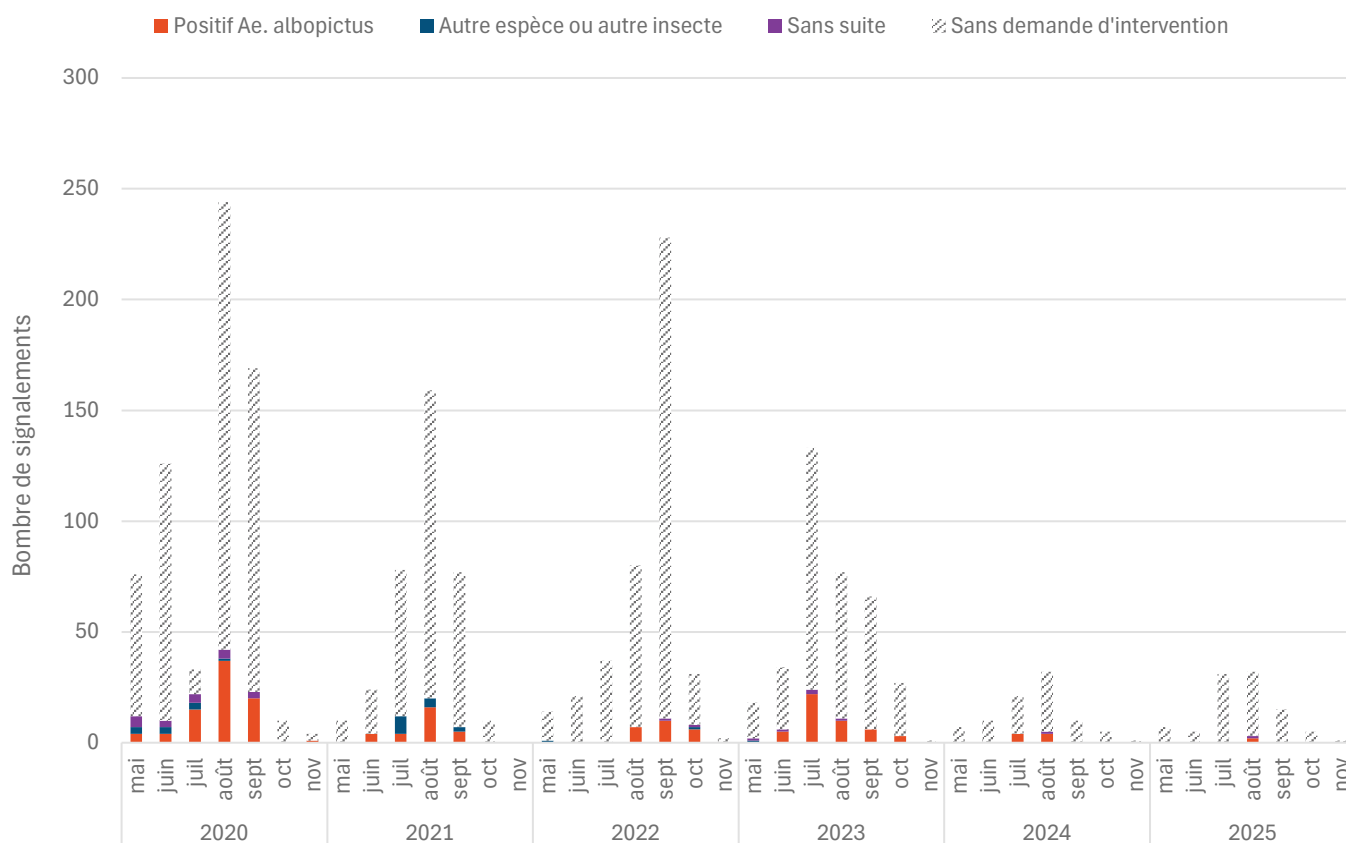
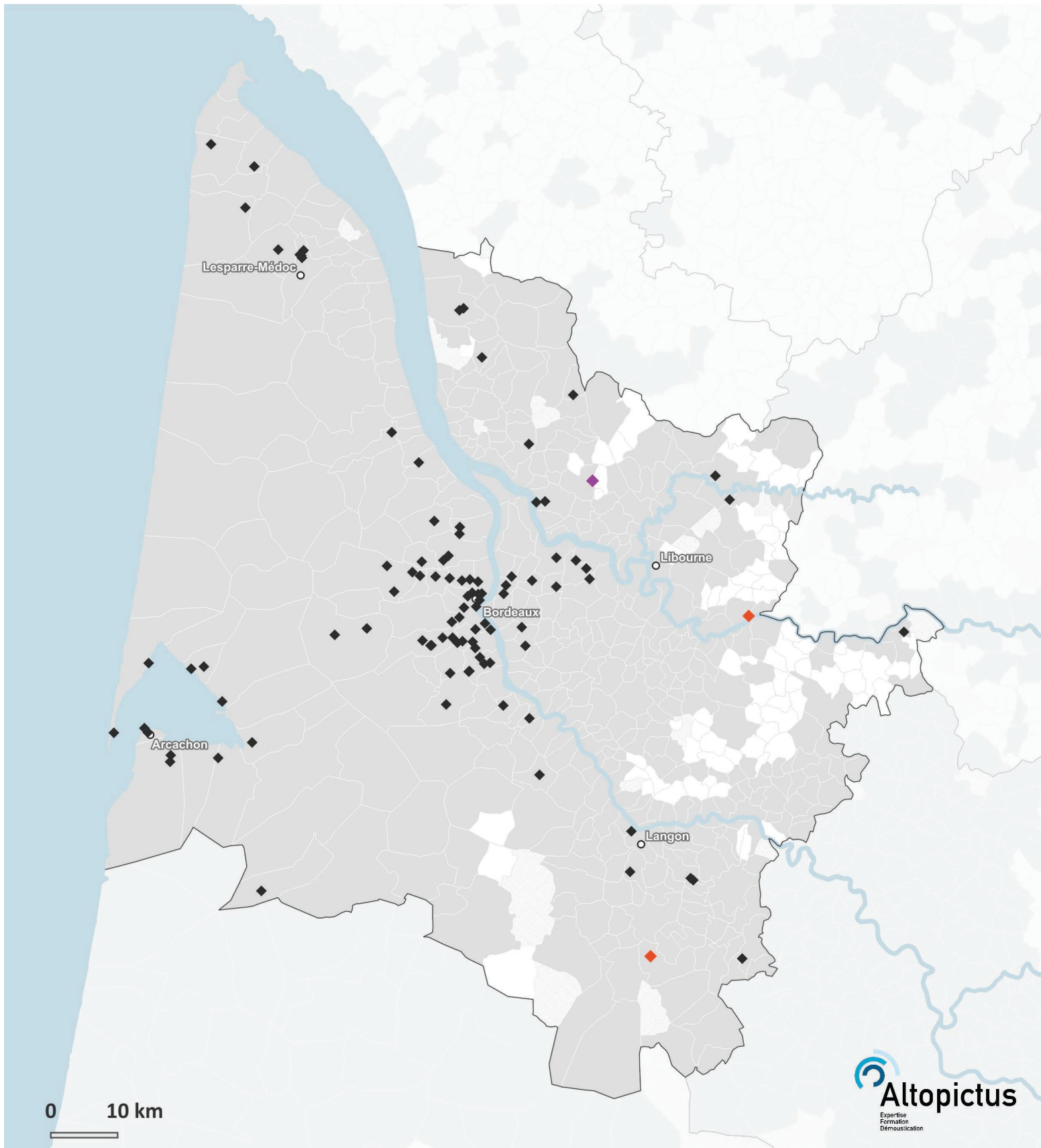


FIGURE 2 : SIGNALEMENTS CITOYENS TRAITÉS ENTRE 2020 ET 2025 EN GIRONDE (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)



Statut des communes

- Non colonisée par *Ae. albopictus*
- Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
- Colonisée par *Ae. albopictus*

Signalements citoyens

- Signalement positif *Aedes albopictus*
- Signalement classé sans suite
- Signalement non traité

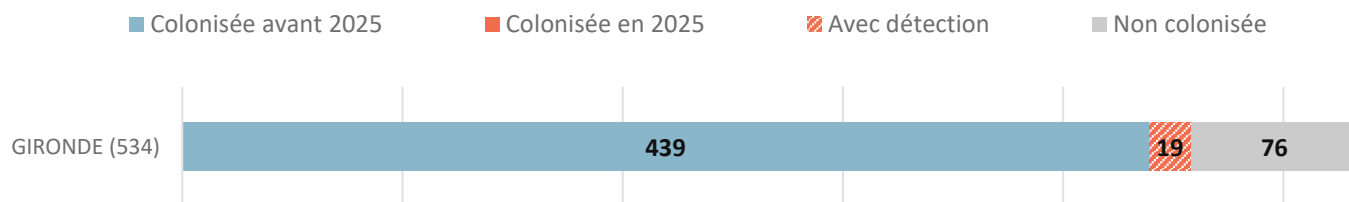
CARTE 2 : SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2025 EN GIRONDE (SOURCE : SI-LAV, ALTOPICTUS)

2.3 Bilan de la surveillance

Selon l'annexe 2 de l'arrêté du 23 juillet 2019, une commune doit être considérée comme colonisée par *Aedes albopictus* si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :

- Des œufs sont observés sur 3 relevés successifs d'un même piège pondoir ;
- La prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signallement ou d'un piège positif ;
- La distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs est supérieure à 500 m.

Si *Aedes albopictus* est détecté mais qu'aucun critère n'est respecté alors la commune est notée « avec détection ».



Aucune nouvelle commune n'a été classée colonisée en 2025 : pas de surveillance par piège pondoir de communes non colonisées, pas d'enquête de classement et très peu de signalements citoyens. Une commune avec détection ponctuelle a toutefois été comptabilisée (détails disponibles en annexe 4).

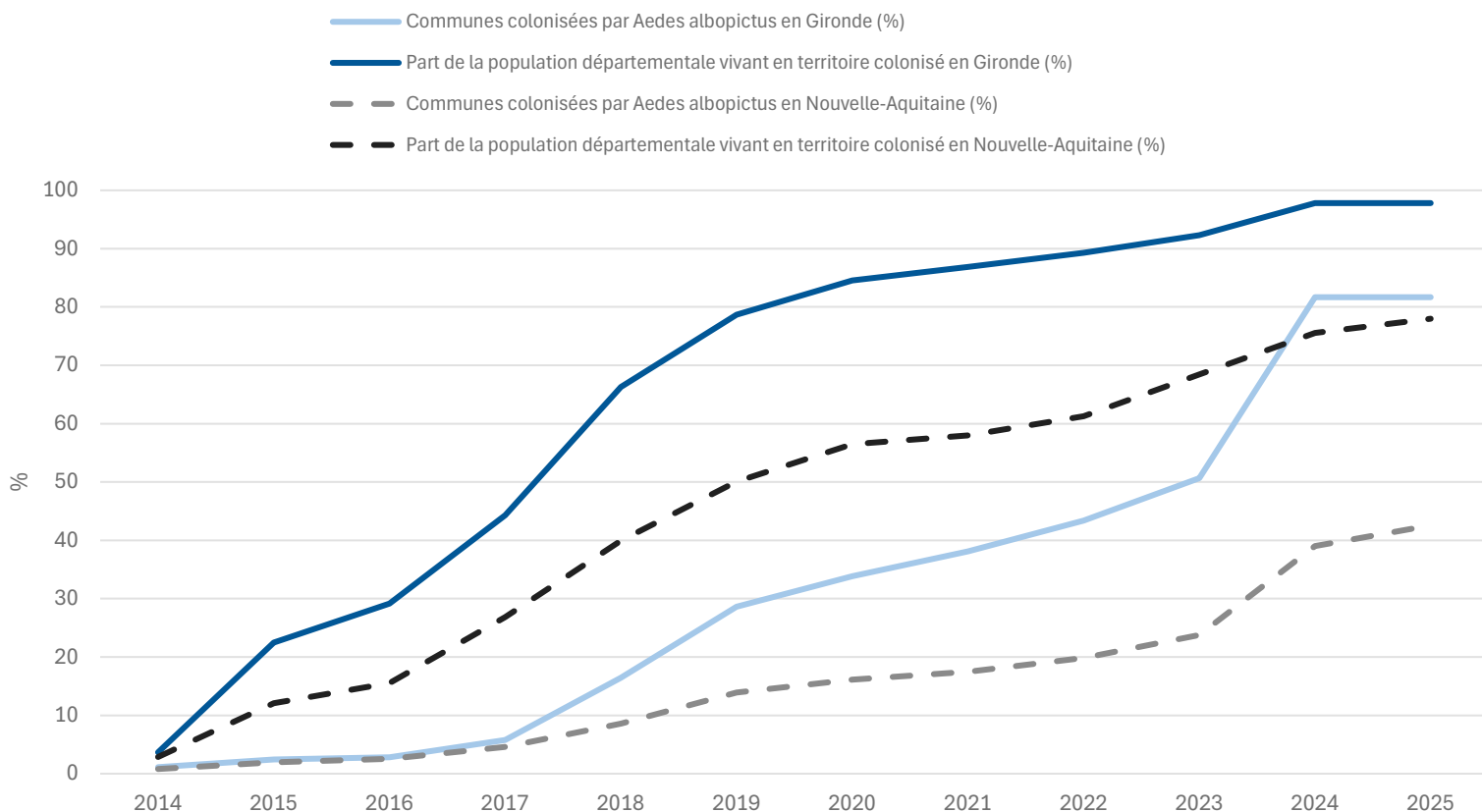
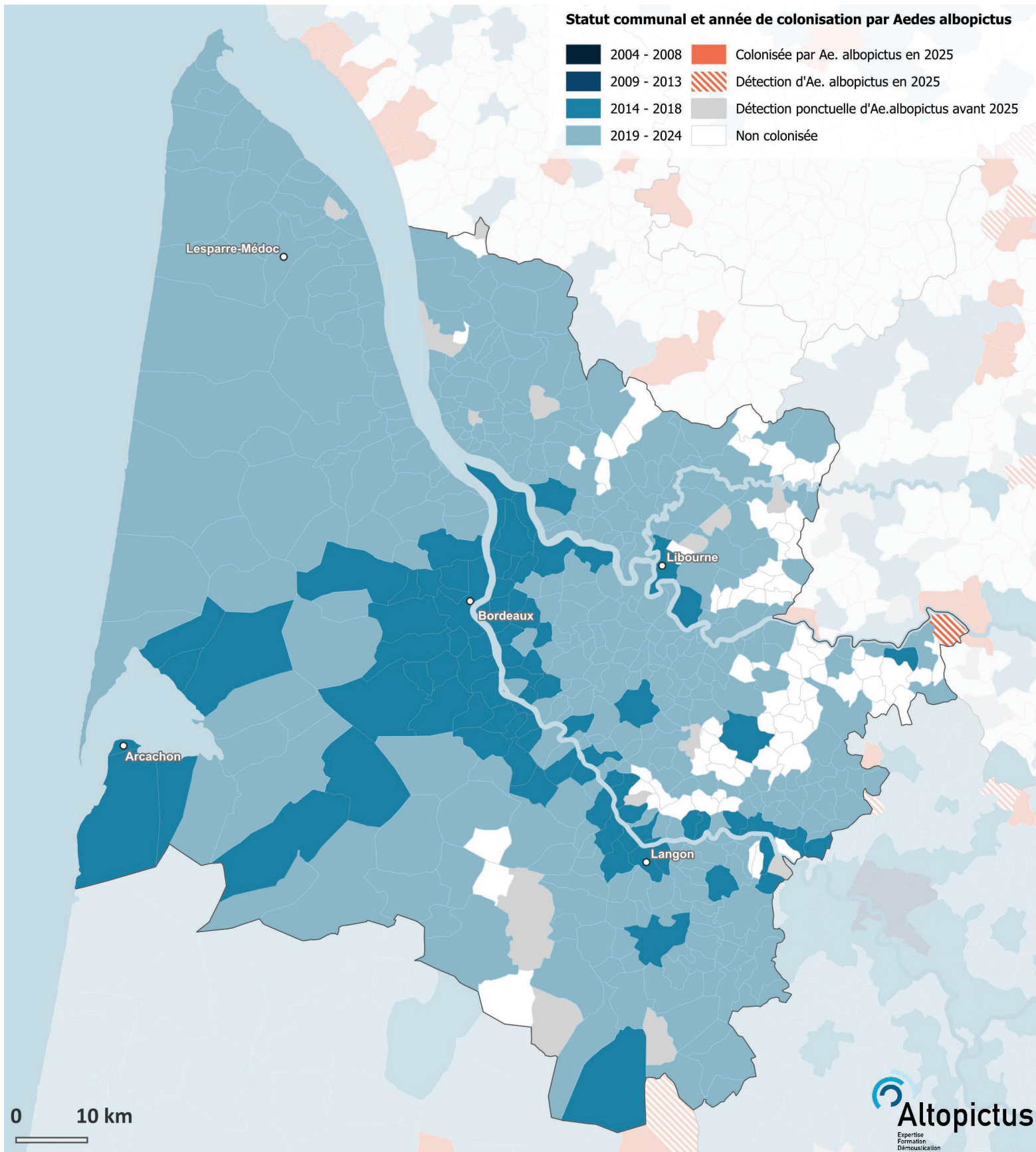
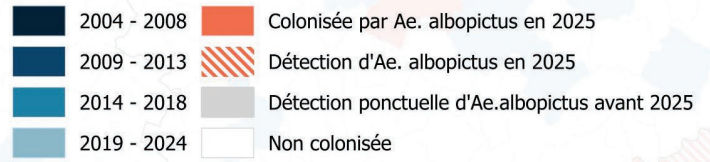


FIGURE 3 : ÉVOLUTION DE LA PART DE LA POPULATION IMPACTÉE ET DES COMMUNES COLONISÉES PAR LE MOUSTIQUE TIGRE EN GIRONDE DEPUIS L'ANNÉE DE COLONISATION DU DÉPARTEMENT (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)

Aujourd'hui, **439 communes de Gironde** (liste en annexe 4) sont connues comme étant colonisées par le moustique tigre (carte 3), soit 82 % des 534 communes que compte le département.

Sur le plan démographique, la population résidant au sein des communes colonisées est de 1 589 239 habitants dans un départements qui en compte environ 1 623 749 (populations légales 2023, Insee), soit 98 %. Ce chiffre est identique à 2024, aucune commune n'étant passée colonisée en 2025 (figure 3).

Statut communal et année de colonisation par *Aedes albopictus*



CARTE 3 : HISTORIQUE DE COLONISATION (ANNÉE DE CLASSEMENT) DE LA GIRONDE PAR *Aedes albopictus* (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)

3. Bilan des opérations de lutte anti-vectorielle

3.1 Données générales

DENGUE, CHIKUNGUNYA, ZIKA ET FIÈVRE JAUNE AVEC DEMANDE D'INTERVENTION					
CAS IMPORTÉS	71*	ENQUÊTES POSITIVES	81	TRAITEMENTS ADULTICIDES <i>Dont 7 sans enquête</i>	83
		ENQUÊTES NÉGATIVES	29	TRAITEMENT LARVICIDE	5
CAS AUTOCHTONES	10	ENQUÊTE EN ZONE DE TRANSMISSION PROBABLE OU AVÉRÉE	4	TRAITEMENTS ADULTICIDES RENFORCÉS <i>dont 4 sans enquête</i>	15
				TRAITEMENTS LARVICIDES	5
		ENQUÊTES DES LIEUX SECONDAIRES <i>DONT POSITIVES</i>	7	TRAITEMENTS ADULTICIDES <i>dont 10 sans enquête</i>	12
				5	TRAITEMENT LARVICIDE
WEST NILE et USUTU					
Aucun cas autochtone de West Nile ou Usutu					

*En raison de la situation sanitaire exceptionnelle, une priorisation de la gestion des cas a été mise en place par l'ARS et Altopictus. Deux lieux de passage de cas importés de dengue, non comptabilisés ici, n'ont donc pas été pris en charge : le cas 25-09-01508 avec une enquête à Bordeaux et le cas 25-09-02840 avec un lieu de passage à Val-de-Livenne.

Altopictus intervient lorsque des cas d'arboviroses sont déclarés sur SI-LAV et nécessitent qu'une ou plusieurs enquêtes appelées prospections entomologiques soient réalisées autour des lieux qu'ils ont fréquentés. Si la présence d'*Aedes albopictus* ou de tout autre vecteur concerné par l'arbovirose est avérée, des traitements insecticides sont alors réalisés. Dans le cas où la présence du vecteur est déjà connue, le traitement peut aussi être demandé sans enquête au préalable.

Les personnes résidant dans les périmètres de traitement sont informées au moins 24h avant la tenue des traitements nocturnes par affichage et distribution dans les boîtes aux lettres d'un document présentant l'objectif, la date du traitement et les recommandations à suivre (document en annexe de la synthèse régionale fournie avec ce rapport).

Les traitements sont effectués par nébulisation d'Aqua K-Othrine® (pyréthrine à base de deltaméthrine, dosage d'1g/ha) ou d'Harmonix© Inspyr (insecticide à base d'extrait de fleur de pyrèthre) lorsque des parcelles agricoles biologiques se trouvaient à proximité. Ils sont réalisés par un binôme d'agents pouvant utiliser jusqu'à trois types d'engins :

- Un thermonébulisateur Fontan Swingfog SN-50 pour le traitement péri-domiciliaire, porté par l'agent de lutte antivectorielle ;
- Un nébulisateur à froid Ultra Bas Volume Mobilstar pour le traitement spatial porté par véhicule pick-up.
- Plus rarement, un nébulisateur à froid Stihl SR 450, engin porté par l'agent de lutte antivectorielle et utilisé dans certaines situations (accès aux jardins complexes, usage d'Harmonix© Inspyr).

Les tableaux 2 et 3 ci-dessous synthétisent les traitements réalisés dans le département en 2025.

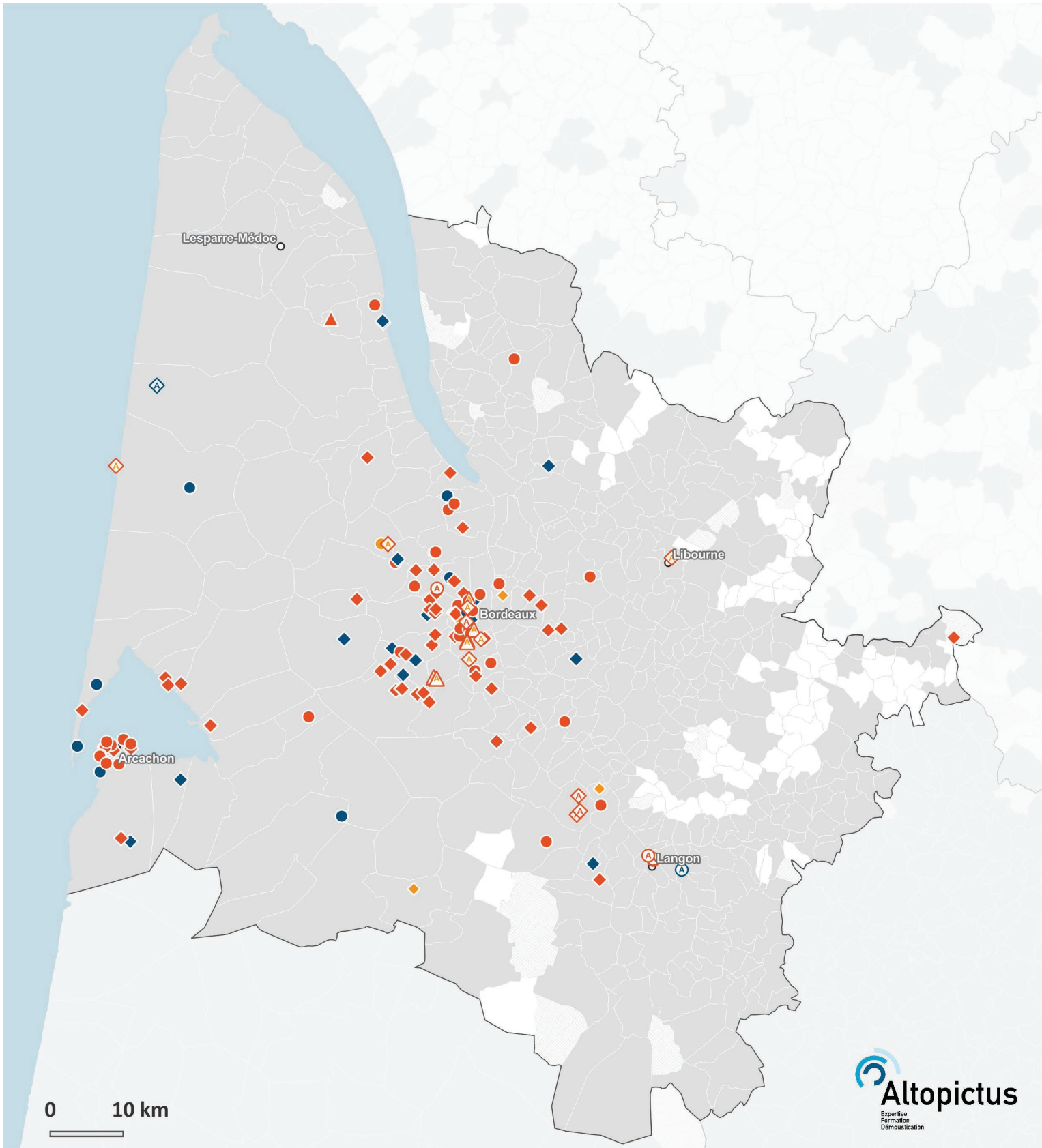
TABLEAU 2 : DONNÉES TECHNIQUES DES TRAITEMENTS DE LUTTE ANTIVECTORIELLE EN GIRONDE AVEC USAGE D'AQUA K-OTHRINE EN 2025

NOMBRE DE TRAITEMENT	NOMBRE DE COMMUNES CONCERNÉES	DISTANCE DE TRAITEMENT PÉRI-DOMICILIAIRE	DISTANCE DE TRAITEMENT SPATIAL	VOLUME D'AQUA K-OTHRINE	QUANTITÉ DE DELTAMÉTHRINE
110	48	36 028 m	153 150 m	42,682 L	853,64 g

TABLEAU 3 : DONNÉES TECHNIQUES DES TRAITEMENTS DE LUTTE ANTIVECTORIELLE EN GIRONDE AVEC USAGE D'HARMONIX INSPYR EN 2025

NOMBRE DE TRAITEMENT	NOMBRE DE COMMUNES CONCERNÉES	DISTANCE DE TRAITEMENT PÉRI-DOMICILIAIRE	DISTANCE DE TRAITEMENT SPATIAL	VOLUME D' HARMONIX® INSPYR	QUANTITÉ DE PYRÉTHRINE
3	3	64 m	501 m	1,559 L	38,975 g

La liste complète des enquêtes et des traitements est fournie en annexes 5 et 6. Les principes et protocoles de ces prestations sont décrits en annexe **de la Synthèse technique et financière**.



Virus

- Dengue
- ◇ Chikungunya
- ◻ Zika
- ◻ West Nile
- ◻ Flavivirus
- △ Indéterminé

Lieux fréquentés par des cas déclarés

- Enquête négative - pas de LAV
- Enquête positive - traitement non demandé
- Enquête positive - traitement réalisé
- A Cas autochtone

Statut des communes

- ◻ Non colonisée par Ae. albopictus
- ◻ Détection ponctuelle d'Ae. albopictus
- Colonisée par Ae. albopictus

CARTE 4 : LOCALISATION DES OPÉRATIONS DE LAV RÉALISÉES EN 2025 EN GIRONDE (SOURCE : ALTOPICTUS)

3.2 Dengue, chikungunya, Zika, fièvre jaune

3.2.1 Cas importés

Le nombre de cas importés pris en charge par Altopictus est inférieur à celui de 2024, mais reste supérieur à l'année 2023. Cependant, il a entraîné un nombre record d'enquêtes entomologiques et de traitements pour la Gironde, principalement début de saison (mai à juillet). Ce pic d'importation correspond à la fin de la saison vectorielle sur l'île de la Réunion touchée par sa seconde épidémie de chikungunya (figures 4 et 5, carte 4).

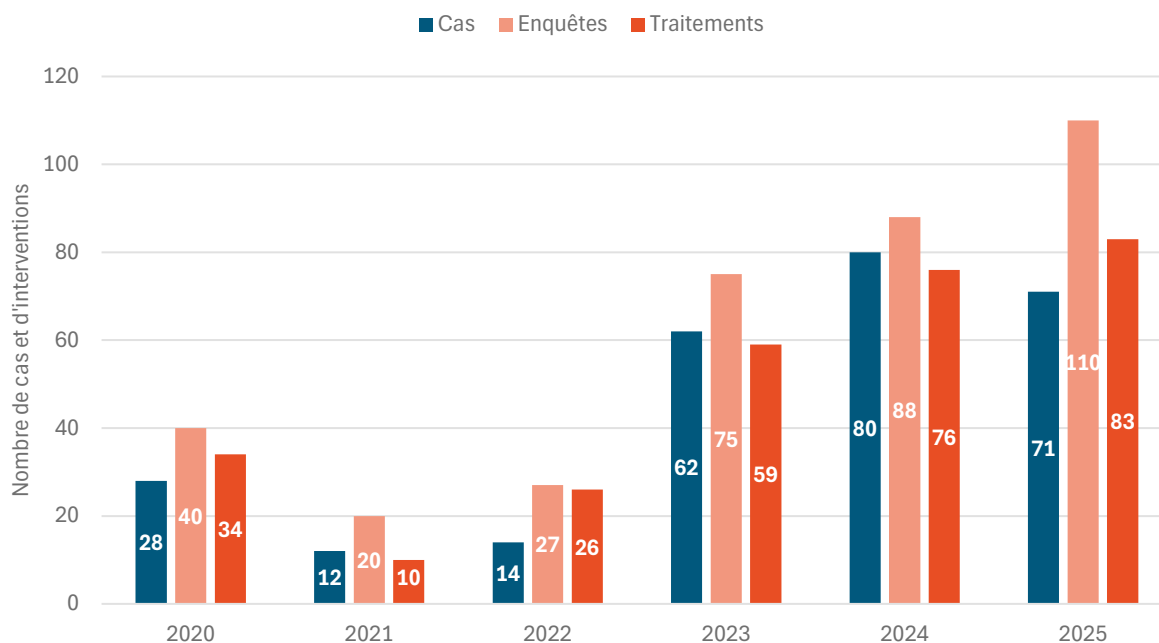


FIGURE 4 : NOMBRE DE CAS IMPORTÉS, D'ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DE TRAITEMENTS ADULTICIDES PAR ANNÉE ENTRE 2020 ET 2025 EN GIRONDE (ATTENTION CES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCOHÉRENTES AVEC CELLES DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE)

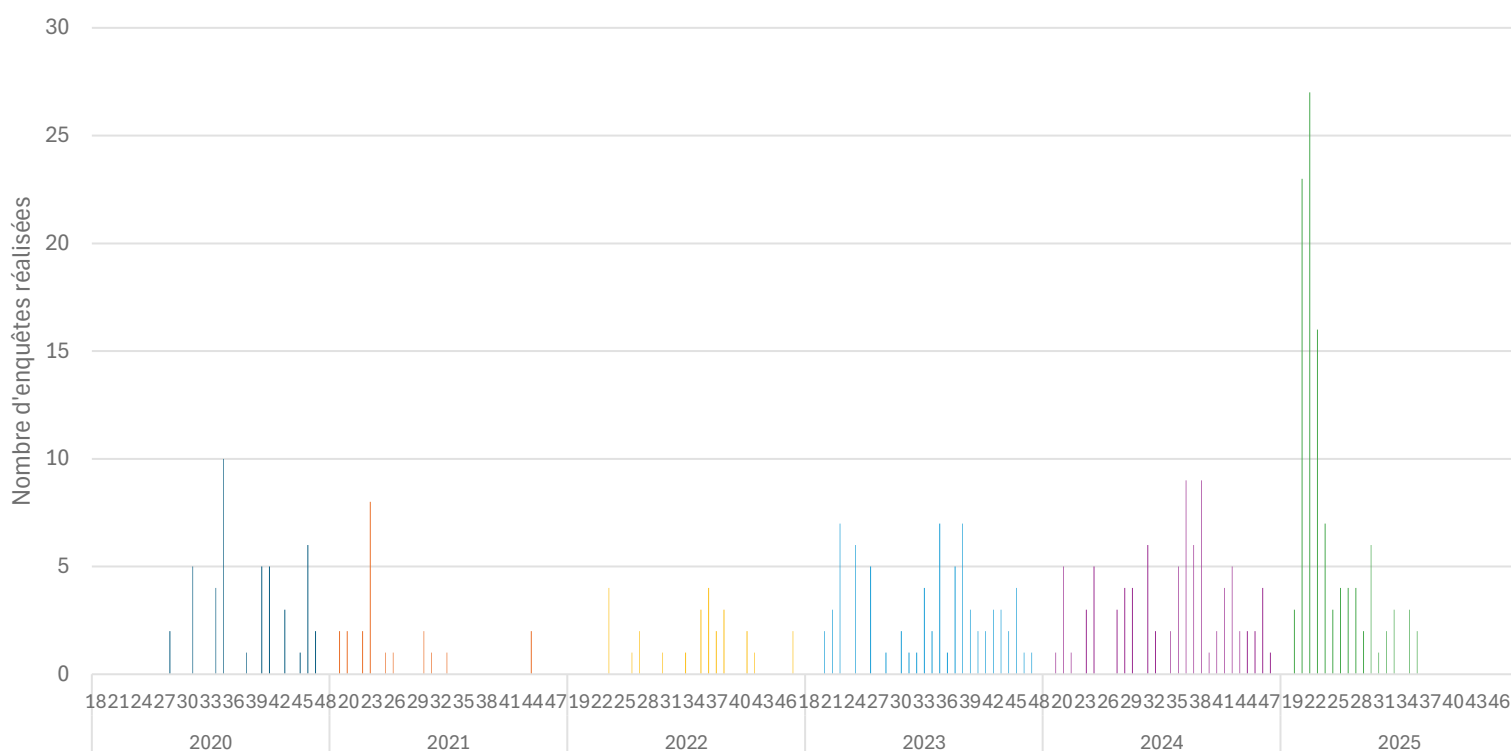


FIGURE 5 : NOMBRE D'ENQUÊTES DE CAS IMPORTÉS RÉALISÉES EN GIRONDE PAR SEMAINE DEPUIS 2020

3.2.2 Circulations autochtones

En 2025, pour la première fois, le département de Gironde a été concerné par des transmissions autochtones. Dix cas ont fait l'objet de demande d'intervention : 2 demandes pour des cas autochtone de dengue et 8 demandes pour des cas autochtones de chikungunya (dont deux infirmés après les interventions). Ces alertes ont entraîné la réalisation de 11 enquêtes entomologiques et 27 traitements adulticides (figure 6).

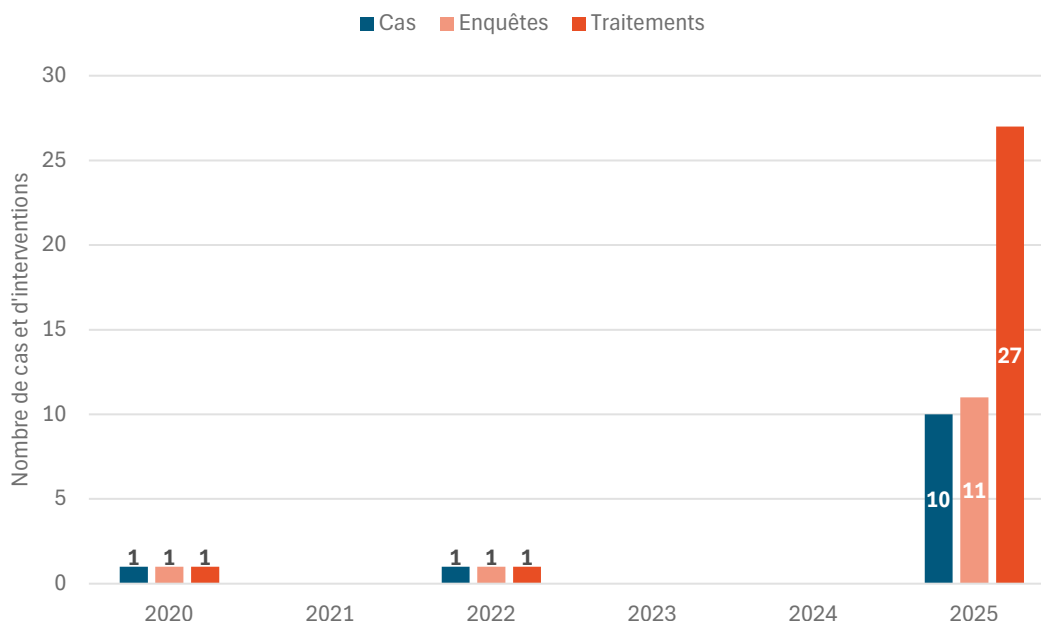


FIGURE 6 : NOMBRE DE CAS AUTOCHTONES, D'ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DE TRAITEMENTS ADULTICIDES PAR ANNÉE ENTRE 2020 ET 2025 EN GIRONDE (LES CAS DE 2020 ET 2022 SONT DES CAS AUTOCHTONES DE PASSAGE DANS LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE)

▪ Cas autochtone - Illats (1 cas, infirmé)

L'alerte pour un cas autochtone de chikungunya est tombée le 02/07/2025. Sur les 7 lieux de passages retenus, deux ont été initialement considérés comme zones probables de transmission : le domicile, dans un hameau pavillonnaire entouré de forêt, et l'école du patient. Dès le lendemain de l'alerte, le porte-à-porte de préparation du traitement a été mené sur les deux zones de transmission potentielles : aucun cas suspect n'a été identifié par Altopictus. La présence importante de journalistes, dont certains assez intrusifs, a ralenti le déroulement du porte-à-porte. À la suite de ces opérations, le domicile a alors été considéré comme le lieu de contamination le plus probable car la nuisance ressentie à l'école était faible par rapport à celle du domicile. Le porte-à-porte épidémiologique a été réalisé le 07/07/2025 par Santé Public France et l'ARS. Les traitements adulticides de la zone autour du domicile ont été réalisés dans les nuits du 04/07 et du 09/07/2025. Selon les pièges d'évaluation installés, la réduction d'abondance vectorielle est de 94,8% à la suite de la première intervention LAV sur la zone autour du domicile. Le cas a finalement été infirmé le 22/07/2025.

▪ Cas autochtones de dengue - Langon (3 cas, dont 2 avec demande d'intervention)

La première alerte pour un cas autochtone de dengue est tombée le 12/08/2025. Trois lieux de passage ont été retenus : le domicile, situé dans une zone pavillonnaire favorable au développement de moustique tigre et considéré comme zone probable de transmission, le golf et le médecin, lieux de passage secondaires. Dès le lendemain de l'alerte, le porte-à-porte de préparation du traitement a été mené et a permis d'identifier 2 autres cas suspects. Les habitants rencontrés ressentaient une nuisance forte et les pièges installés ont confirmé une abondance vectorielle élevée. Les traitements adulticides ont été réalisés dans les nuits du 18/08 et du 25/08/2025, sans difficultés particulières. Selon les pièges d'évaluation installés, la réduction d'abondance vectorielle est de 100% à la suite de la première intervention LAV sur la zone autour du domicile.

L'alerte du second cas est tombée le 21/08/2025. Il s'agissait d'un voisin du premier patient : la zone de transmission étant similaire au premier cas, des traitements pédestres ont été ajoutés pour le second traitement et la zone

d'intervention légèrement élargie. Deux lieux de passages ont été retenus et ont entraîné des enquêtes entomologiques et des traitements.

Le cas index très probablement à l'origine de la transmission serait un cas importé (situé à moins de 150 m des cas autochtones) pour lequel aucune intervention n'avait eu lieu, le patient n'ayant pas répondu aux différentes sollicitations de l'ARS.

- **Cas autochtone de chikungunya - Bordeaux (1 cas)**

L'alerte pour ce cas autochtone de chikungunya est tombée le 18/08/2025. La zone de transmission considérée comme probable (lieu de logement principal du patient pendant la période d'exposition) était située dans l'hypercentre de Bordeaux, très dense, et constituée d'échoppes bordelaises avec des jardins difficiles d'accès. Dès le lendemain de l'alerte, le porte-à-porte de préparation du traitement a débuté sur une zone de 200m environ, autour des îlots urbains principaux ; aucun cas suspect n'a été identifié par Altopictus. Les habitants rencontrés ressentait une nuisance forte dans leur jardin et les pièges installés ont confirmé une abondance vectorielle élevée. Les traitements adulticides ont été réalisés dans les nuits du 22/08 et du 29/08/2025 ; ils ont été particulièrement compliqués pour les agents, notamment en raison de la difficulté d'accès aux jardins (obligation de traverser les habitations, sonnettes non fonctionnelles, mécontentement des habitants, ...).

- **Cas autochtones de chikungunya – Saint-Aubin-du-Médoc (3 cas, dont 1 avec demande d'intervention)**

L'alerte pour ce cas autochtone de chikungunya est tombée le 11/09/2025. Trois lieux de passage ont été retenus : le domicile (forte notion de piqûres), situé dans une zone pavillonnaire favorable au développement de moustique tigre et considéré comme zone probable de transmission, un restaurant et le médecin, lieux de passage secondaires. Dès le lendemain de l'alerte, le porte-à-porte de préparation du traitement a été mené et a permis d'identifier le cas index d'origine, confirmant ainsi la zone de transmission. Les traitements adulticides ont été réalisés dans les nuits du 19/08 et du 24/08/2025.

- **Cas autochtone de chikungunya – Gradignan (1 cas, infirmé)**

L'alerte pour un cas autochtone de chikungunya est tombée le 26/09/2025. Sur les 3 lieux de passages retenus, deux ont été considérés comme zones probables de transmission : le domicile de la mère et le domicile du père du cas, tous les deux situés dans une zone pavillonnaire très végétalisée favorable au développement de moustique tigre. Le porte-à-porte de préparation du traitement a débuté le 29/09/2025 sur les deux zones de transmission potentielles : aucun cas suspect n'a été identifié par Altopictus mais les habitants rencontrés ont déclaré ressentir une très forte nuisance. Un piégeage massif a été mis en place, un cours d'eau traversant le cœur d'une des zones. Les traitements adulticides ont été réalisés dans les nuits du 02/10 et du 08/10/2025, sans difficultés particulières.

Le cas a finalement été infirmé le 28/11/2025.

- **Cas autochtone de chikungunya – Talence (1 cas)**

L'alerte pour ce cas autochtone de chikungunya est tombée le 01/10/2025. Deux lieux de passage ont été retenus : le domicile, considéré comme zone de transmission probable et un lieu de travail. Le porte-à-porte de préparation du traitement a débuté le 03/10/2025, sur les deux zones qui se chevauchaient : aucun cas suspect n'a été identifié par Altopictus mais les habitants rencontrés ont déclaré ressentir une nuisance importante dans ce quartier, constitué d'habitats collectifs et de maisons individuelles ; le domicile du patient est également localisé à proximité de l'hôpital Bagatelle. Les traitements adulticides ont été réalisés dans les nuits du 08/10 et du 14/10/2025, sans difficultés particulières.

3.3 West-Nile et Usutu

Aucun cas de virus du Nil Occidental ou d'Usutu n'a été déclaré dans le département en 2025.

4. Autres opérations réalisées

4.1 Actions de mobilisation sociale

En 2025, Altopictus a réalisé deux actions de mobilisation sociales dans le département de la Gironde :

LIEU	DATE	TYPE D'ÉVÈNEMENTS	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Aéroport Bordeaux-Mérignac	27/01/2025	Journée de concertation/sensibilisation sur la lutte antivectorielle autour de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac	10
PNR Médoc (Saint-Laurent-Médoc)	14/04/2025	Formation « référents communaux »	15

Altopictus a également animé à l'échelle régionale deux visioconférences de sensibilisation à destination :

- de la Mutualité Française et des Petits Débrouillards, le 05/02/2025 (20 participants),
- des structures du réseau GRAINE Nouvelle-Aquitaine, le 17/03/2025 (13 participants).

4.2 Diagnostic entomologique

En 2025, une actualisation de diagnostic du site RSI de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac a été réalisé par Altopictus, sur les zones du site considérées le plus à risque. Cette actualisation a permis de considérer le risque vectoriel comme « fort » sur ce site du fait notamment :

- de la présence forte d'*Aedes albopictus*,
- d'un nombre important de gîtes en eau dont certains productifs en larves de moustiques,
- du passage annuel de plusieurs millions de passagers en partance ou en provenance de destinations internationales,
- de la présence d'une zone de fret à proximité avec un activité importante

Un plan de gestion a été transmis à l'ARS.

Annexes de la Gironde (33)

ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES ET SITES SURVEILLÉS PAR PIÈGES PONDOIRS EN 2025

Sites sensibles (établissement de santé)

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
C.H. DE BLAYE	3	8	27/03/2025	18/11/2025
C.H. DE LIBOURNE	3	8	27/03/2025	18/11/2025
C.H.U. HAUT-LEVÊQUE PESSAC	3	8	28/03/2025	17/11/2025
C.H.U. PELLEGRIN BORDEAUX	3	8	28/03/2025	17/11/2025
CLINIQUE MUTUALISTE PESSAC	3	8	28/03/2025	17/11/2025
HÔPITAL ROBERT PICQUÉ VILLENAVE-D'ORNON	3	8	28/03/2025	17/11/2025
HÔPITAL SAINT-ANDRÉ BORDEAUX	5*	8	28/03/2025	17/11/2025
MAISON DE SANTÉ BAGATELLE TALENCE	3	8	28/03/2025	17/11/2025
NOUVELLE CLINIQUE BORDEAUX-TONDU FLOIRAC	3	8	27/03/2025	18/11/2025
PÔLE SANTÉ D'ARCACHON LA TESTE-DE-BUCH	3	8	25/03/2025	20/11/2025
POLYCLINIQUE NORD-AQUITAINE BORDEAUX	3	8	28/03/2025	18/11/2025
POLYCLINIQUE RIVE DROITE LORMONT	3	8	27/03/2025	18/11/2025

*2 pièges déplacés en cours de saison

Points d'entrée au titre du RSI

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
AÉROPORT BORDEAUX-MÉRIGNAC	18	16	28/03/2025	20/11/2025
GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX BASSENS	5	16	27/03/2025	18/11/2025
GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX BLAYE	4	16	27/03/2025	18/11/2025
GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX LE VERDON-SUR-MER	2	16	25/03/2025	20/11/2025

Site à risque d'import et export de vecteurs (M.I.N)

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
M.I.N DE BORDEAUX	3	8	28/03/2025	17/11/2025

ANNEXE 2 : RÉSULTATS BRUTS DES PIÈGES PONDOIRS ET PIÈGES À ADULTES

Sites sensibles (établissement de santé)

SITE	CODE PIÈGE	ÉTAT AVRIL	ŒUFS AVRIL	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOUT	ŒUFS AOUT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.	ÉTAT NOV.	ŒUFS NOV.
C.H. DE BLAYE	33-24-001	PP		RAS	10	RAS	770	RAS	641	RAS	315	RAS	544	RAS	178	NR	
	33-24-002	RAS	0	RAS	173	RAS	311	RAS	9	RAS	48	RAS	68	RAS	25	RAS	0
	33-24-003	RAS	0	RAS	474	RAS	488	RAS	507	RAS	701	RAS	600	RAS	291	RAS	68
C.H. DE LIBOURNE	2014-33-580	RAS	0	RAS	207	RAS	288	RAS	619	RAS	1398	RAS	803	RAS	28	RAS	121
	33-20-024	RAS	0	RAS	101	RAS	202	RAS	394	RAS	714	RAS	412	RAS	537	RAS	26
	33-23-025	RAS	0	RAS	41	RAS	88	RAS	780	RAS	338	RAS	310	RAS	31	RAS	66
C.H.U. HAUT-LEVÊQUE PESSAC	33-20-001	RAS	0	RAS	39	RAS	437	R	395	R	655	RS	176	RAS	49	RAS	70
	33-20-002	RAS	0	RAS	17	RAS	347	RAS	558	RAS	1650	RAS	692	RAS	487	RAS	1
	33-20-003	HP	0	RAS	100	RAS	58	PP		RAS	540	RAS	680	RAS	75	RAS	115
C.H.U. PELLEGRIN BORDEAUX	2014-33-767	RAS	0	RAS	58	RAS	35	RAS	245	RAS	830	RAS	1060	RAS	1390	RAS	207
	33-20-064	RAS	0	RAS	227	RAS	121	RAS	351	RAS	1250	RAS	1995	RAS	963	RAS	602
	33-25-001	RAS	0	RAS	4	RAS	119	RAS	171	RAS	570	RAS	920	RAS	501	RAS	138
CLINIQUE MUTUALISTE PESSAC	2014-33-12	RAS	0	RAS	0	RAS	23	RAS	164	RAS	270	RAS	365	RAS	14	RAS	198
	2014-33-15	RAS	0	RAS	136	RAS	500	RAS	258	RAS	445	RAS	340	RAS	1	HP	20
	33-20-067	RAS	0	RAS	54	RAS	560	RAS	1574	RAS	750	RAS	1140	RAS	65	RAS	114
HÔPITAL ROBERT PICQUÉ	2014-33-725	RAS	0	RAS	0	RAS	158	RAS	70	RAS	207	RAS	420	RAS	37	RAS	35
	33-20-065	RAS	0	RAS	0	RAS	244	RAS	11	S	78	RAS	412	RAS	5	RAS	19
	33-21-048	RAS	0	RAS	28	RAS	127	RAS	924	RAS	54	RAS	1480	RAS	539	RAS	137

VILLENAVE-D'ORNON																	
	2014-33-451	RAS	0	RAS	33	RAS	36	RAS	479	RAS	558	RAS	510	RAS	11	RAS	74
HÔPITAL SAINT-ANDRÉ BORDEAUX	33-20-059	RAS	0	RAS	0	RAS	54	RAS	89	-	-	-	-	-	-	-	-
	33-20-060	RAS	0	RAS	5	RAS	240	RAS	55	-	-	-	-	-	-	-	-
	33-25-005	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	194	RAS	44	RAS	3	RAS	0
	33-25-006	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	184	RAS	72	RAS	110	RAS	0
MAISON DE SANTÉ BAGATELLE TALENCE	33-20-061	RAS	0	RAS	62	RS	11	HP	196	S	168	RAS	356	RAS	3	RAS	221
	33-25-003	RAS	0	RAS	90	RAS	21	RAS	71	RAS	137	RAS	510	RAS	38	RAS	97
	33-25-004	RAS	0	RAS	4	RAS	300	RAS	392	RAS	660	RAS	454	RAS	29	RAS	10
NOUVELLE CLINIQUE BORDEAUX-TONDU FLOIRAC	33-24-004	RAS	0	RAS	0	RAS	197	RAS	387	RAS	95	RAS	162	RAS	82	RAS	122
	33-24-005	RAS	0	RAS	123	RAS	296	RAS	633	RAS	610	RAS	593	RAS	16	RAS	261
	33-24-006	RAS	0	RAS	78	RAS	374	RAS	550	RAS	790	RAS	921	RAS	102	RAS	0
PÔLE SANTÉ D'ARCACHON LA TESTE-DE-BUCH	2014-33-110	RAS	0	RAS	110	RAS	278	RAS	995	RAS	3126	RAS	1390	RAS	215	RAS	195
	2014-33-111	RAS	0	RAS	121	SPA		RAS	237	RAS	833	RAS	252	RAS	227	RAS	0
	33-22-019	RAS	0	RAS	305	RAS	783	RAS	1679	RAS	1203	RAS	950	HP	3	RAS	0
POLYCLINIQUE NORD-AQUITAINE BORDEAUX	33-20-056	RAS	0	PP		S	191	RAS	51	R	1450	RAS	4890	RAS	406	RAS	138
	33-20-057	RAS	0	RAS	3	RAS	0	RAS	11	PP		RAS	454	RAS	164	RAS	7
	33-21-029	RAS	0	RS	211	RAS	1212	RAS	194	RS	33	PP		RAS	751	RAS	320
POLYCLINIQUE RIVE DROITE LORMONT	2014-33-665	RAS	0	RAS	223	RAS	517	RAS	365	RAS	385	RAS	592	RAS	231	RAS	89
	2014-33-666	RAS	0	RAS	155	RAS	545	RAS	164	RAS	341	RAS	1235	RAS	81	RAS	7
	2016-33-30	RAS	0	RAS	0	RAS	85	RAS	341	RAS	370	RAS	343	RAS	48	RAS	88

Site à risque d'import et export de vecteurs (M.I.N)

SITE	CODE PIÈGE	ÉTAT AVRIL	ŒUFS AVRIL	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOÛT	ŒUFS AOÛT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.	ÉTAT NOV.	ŒUFS NOV.
M.I.N DE BORDEAUX	2014-33-740	RAS	0	RAS	5	RAS	0	RAS	44	RAS	77	RAS	10	RAS	0	RAS	0
	2014-33-743	HP	0	PP		RAS	31	SPA		RAS	161	RAS	2	RAS	0	RAS	0
	33-25-002	RAS	0	RAS	55	RAS	660	RAS	690	RAS	159	RAS	1880	RAS	851	RAS	262

Points d'entrée au titre du RSI (pièges pondoirs et pièges à adultes)

CODE PIÈGE	ÉTAT MI-AVRIL	CEUFS MI-AVRIL	ÉTAT FIN AVRIL	CEUFS FIN AVRIL	ÉTAT MI-MAI	CEUFS MI-MAI	ÉTAT FIN MAI	CEUFS FIN MAI	ÉTAT MI-JUIN	CEUFS MI-JUIN	ÉTAT FIN JUIN	CEUFS FIN JUIN	ÉTAT MI-JUIL.	CEUFS MI-JUIL.	ÉTAT FIN JUIL.	CEUFS FIN JUIL.	ÉTAT MI-AOUT	CEUFS MI-AOUT	ÉTAT FIN AOUT	CEUFS FIN AOUT	ÉTAT MI-SEPT.	CEUFS MI-SEPT.	ÉTAT FIN SEPT.	CEUFS FIN SEPT.	ÉTAT MI-OCT.	CEUFS MI-OCT.	ÉTAT FIN OCT.	CEUFS FIN OCT.	ÉTAT MI-NOV.	CEUFS MI-NOV.	ÉTAT FIN NOV.	
AÉROPORT DE BORDEAUX-MERIGNAC																																
2014-33-605	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	63	RAS	0	RAS	0	RAS	5	RAS	0	RAS	0	RAS	0
2014-33-607	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	36	RAS	2	RAS	57	RAS	138	RAS	0	RAS	3	RAS	3	RAS	4	RAS	0	RAS	0
2014-33-608	RAS	0	RAS	0	RAS	2	RAS	0	RAS	0	RAS	2	RAS	114	RAS	50	RAS	14	RAS	27	RAS	5	RAS	24	RAS	6	RAS	0	RAS	0	RAS	1
2014-33-609	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	14	RAS	0	RAS	4	RAS	18	RAS	60	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
2014-33-610	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	5	RAS	112	RAS	50	RAS	90	RAS	23	RAS	210	RAS	42	RAS	59	RAS	28	RAS	44	RAS	0	RAS	0
2014-33-611	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	34	RAS	6	RAS	53	RAS	6	RAS	80	RAS	161	RAS	117	RAS	23	RAS	0	RAS	117	RAS	77	RAS	14	RAS	0
2014-33-612	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	51	RAS	108	RAS	295	RAS	418	RAS	64	RAS	226	RAS	212	RAS	117	RAS	47	RAS	54	RAS	40	RAS	0	RAS	0
2014-33-617	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	105	RAS	158	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
2014-33-618	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	192	RAS	0	RAS	0	RAS	41	RAS	27	RAS	35	RAS	36	RAS	0	RAS	24	RAS	0	RAS	0	RAS	0
2014-33-619	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	33	RAS	7	RAS	0	RAS	30	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
33-20-046	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	11	RAS	176	RAS	160	RAS	116	RAS	171	RAS	95	RAS	65	RAS	318	RAS	4	RAS	98	RAS	5	RAS	0	RAS	0
33-20-048	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	150	RAS	213	RAS	269	RAS	448	RAS	644	HP	44	RAS	1273	RAS	15	RAS	381	R	3	RAS	86	RAS	0
33-20-049	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	20	RAS	0	RAS	25	RAS	36	RAS	208	RAS	135	RAS	108	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
33-20-050	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	96	RAS	50	RAS	116	RAS	88	RAS	303	RAS	511	RAS	752	RAS	234	RAS	44	RAS	26	RAS	0	RAS	0	RAS	0
33-20-051	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	81	RAS	134	RAS	210	RAS	226	RAS	580	RAS	665	RAS	770	RAS	826	RAS	44	RAS	3	RAS	49	RAS	0	RAS	0
33-20-052	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	45	RAS	13	RAS	52	RAS	0	RAS	90	RAS	26	RAS	80	RAS	276	RAS	0	RAS	15	RAS	0	RAS	0	RAS	0
33-21-050	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	2	RAS	0	RAS	0	RAS	50	RAS	0	RAS	1	RAS	0	RAS	38	RAS	9	RAS	0	RAS	0	RAS	9	RAS	27
33-24-BG1	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	1	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	2	RAS	2	RAS	3	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX BASSENS																																
2014-33-905	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	259	RAS	124	RAS	392	RAS	264	RAS	169	RAS	136	RAS	101	RAS	66	RAS	20	RAS	0	RAS	17	RAS	0
2014-33-906	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	236	RAS	178	RAS	954	RAS	722	RAS	1267	HP	378	RAS	642	RAS	1360	RAS	5	RAS	263	RAS	2	RAS	110	RAS	60
2014-33-907	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	32	RAS	56	RAS	199	RAS	45	RAS	80	RAS	237	RAS	310	RAS	0	RAS	33	RAS	0	RAS	0	RAS	0
33-20-039	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	209	RAS	172	RAS	331	RAS	44	RAS	5	RAS	156	RAS	676	RAS	407	RAS	1	RAS	38	RAS	0	RAS	1	RAS	0
33-24-BG2	RAS	0	RAS	0	RAS	0	PP		RAS	1	RAS	2	RAS	4	RAS	7	RAS	15	RAS	51	RAS	9	RAS	14	RAS	21	RAS	2	RAS	0	RAS	0
GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX BLAYE																																
33-20-035	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	251	RAS	7	RAS	408	HP	45	RAS	49	RAS	223	RAS	9	RAS	20	RAS	0	RAS	0	RAS	0
33-20-036	S	0	RAS	0	RAS	0	RAS	13	RAS	40	RAS	27	RAS	21	RAS	0	RAS	202	RAS	270	RS	309	RAS	136	RAS	142	RAS	46	RAS	0	RAS	0
33-20-037	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	199	RAS	191	RAS	505	RAS	785	RAS	923	RAS	1441	RAS	780	HP	116	RAS	11	RAS	94	RAS	0	RAS	0	RAS	0
33-20-038	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	HP	7	RAS	388	RAS	3	RAS	75	RAS	520	RAS	566	RAS	47	RAS	0	RAS	60	RAS	0	RAS	0	RAS	0
GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX LE VERDON-SUR-MER																																
2014-33-218	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	12	RAS	45	RAS	35	RAS	187	RAS	0	RAS	0	RAS	13	RAS	0	RAS	0
33-20-025	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	S	0	RAS	0	RAS	4	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

ANNEXE 3 : LISTE DES SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2025

N° SI-LAV	COMMUNE	DATE	RÉSULTAT
25-08-00424	CUDOS	04/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-01785	SAINT-MAGNE-DE-CASTILLON	10/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-03484	SAINT-GENÈS-DE-FRONSAC	18/08	Absence de spécimen

ANNEXE 4 : LISTE DES COMMUNES COLONISÉES PAR *Aedes albopictus* ET DES DÉTECTIONS

COMMUNES COLONISÉES AVANT 2025			
ABZAC	CUBNEZAIS	LUDON-MÉDOC	SAINT-GERVAIS
AILLAS	CUBZAC-LES-PONTS	LUGAIGNAC	SAINT-GIRONS-D'AIGUEVIVES
AMBARÈS-ET-LAGRAVE	CUDOS	LUGASSON	SAINT-HILAIRE-DE-LA-NOAILLE
AMBES	CURSAN	LUGON-ET-L'ÎLE-DU-CARNAY	SAINT-JEAN-DE-BLAIGNAC
ANDERNOS-LES-BAINS	CUSSAC-FORT-MEDOC	LUGOS	SAINT-JEAN-D'ILLAC
ANGLADE	DAIGNAC	LUSSAC	SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE
ARBANATS	DARDENAC	MACAU	SAINT-LAURENT-D'ARCE
ARCACHON	DIEULIVOL	MADIRAC	SAINT-LAURENT-DU-BOIS
ARCINS	DONNEZAC	MARANSIN	SAINT-LAURENT-MÉDOC
ARES	ESCOUSSANS	MARCHEPRIME	SAINT-LEON
ARSAC	ESPIET	MARGAUX	SAINT-LOUBERT
ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX	ETAULIERS	MARGUERON	SAINT-LOUBÈS
ARVEYRES	EYNESE	MARIMBAULT	SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND
ASQUES	EYSINES	MARIONS	SAINT-MACAIRE
AUBIAC	FALEYRAS	MARSAS	SAINT-MAGNE
AUDENGE	FARGUES	MARTIGNAS-SUR-JALLE	SAINT-MAGNE-DE-CASTILLON
AUROS	FARGUES-SAINT-HILAIRE	MARTILLAC	SAINT-MAIXANT
AVENSAN	FLOIRAC	MASSEILLES	SAINT-MARIENS
AYGUEMORTE-LES-GRAVES	FLOUDES	MAZERES	SAINT-MARTIAL
BAGAS	FONTET	MAZION	SAINT-MARTIN-DE-LAYE
BAIGNEAUX	FOSSÉS-ET-BALEYSSAC	MÉRIGNAC	SAINT-MARTIN-DE-LERM
BARIE	FRONSAC	MESTERRIEUX	SAINT-MARTIN-DE-SESCAS
BARON	FRONTENAC	MIOS	SAINT-MARTIN-DU-BOIS
BARSAC	GAILLAN-EN-MÉDOC	MOMBRIER	SAINT-MARTIN-LACAUSSADE
BASSANNE	GAJAC	MONGAUZY	SAINT-MÉDARD-D'ÉYRANS
BASSENS	GALGON	MONSÉGUR	SAINT-MÉDARD-DE-GUIZIÈRES
BAURECH	GANS	MONTAGNE	SAINT-MÉDARD-EN-JALLES
BAYAS	GAURIAC	MONTAGOUDIN	SAINT-MICHEL-DE-CASTELNAU
BAYON-SUR-GIRONDE	GENERAC	MONTIGNAC	SAINT-MICHEL-DE-FRONSAC
BAZAS	GENISSAC	MONTUSSAN	SAINT-MICHEL-DE-LAPUJADE
BEAUTIRAN	GENSAC	MOULIETS-ET-VILLEMARTIN	SAINT-MICHEL-DE-RIEUFRET
BEGADAN	GIRONDE-SUR-DROPT	MOULIS-EN-MÉDOC	SAINT-MORILLON
BEGLES	GISCOS	MOULON	SAINT-PARDON-DE-CONQUES
BEGUEY	GORNAC	MOURENS	SAINT-PEY-D'ARMENS
BELIN-BELIET	GOUALADE	NAUJAC-SUR-MER	SAINT-PEY-DE-CASTETS
BELLEBAT	GOURS	NAUJAN-ET-POSTIAC	SAINT-PIERRE-D'AURILLAC
BELLEFOND	GRADIGNAN	NERIGEAN	SAINT-PIERRE-DE-BAT
BERNOS-BEAULAC	GRAYAN-ET-L'HÔPITAL	NEUFFONS	SAINT-PIERRE-DE-MONS
BERSON	GREZILLAC	NOAILLAC	SAINT-QUENTIN-DE-BARON
BERTHEZ	GRIGNOLS	NOAILLAN	SAINT-ROMAIN-LA-VIRVEE
BEYCHAC-ET-CAILLAU	GUILLAC	OMET	SAINT-SAUVEUR
BIEUJAC	GUITRES	ORDONNAC	SAINT-SAVIN
BIGANOS	GUJAN-MESTRAS	PAILLET	SAINT-SELVE
BIRAC	HAUX	PAREMPUYRE	SAINT-SEURIN-DE-BOURG
BLAIGNAN-PRIGNAC	HOSTENS	PAUILLAC	SAINT-SEURIN-DE-CADOURNE
BLANQUEFORT	HOURTIN	PELLEGRUE	SAINT-SEURIN-DE-CURSAC
BLASIMON	ILLATS	PÉRISAC	SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE
BLAYE	ISLE-SAINT-GEORGES	PESSAC	SAINT-SEVE
BLESIGNAC	IZON	PESSAC-SUR-DORDOGNE	SAINT-SULPICE-DE-FALEYRENS
BOMMES	JAU-DIGNAC-ET-LOIRAC	PEUJARD	SAINT-SULPICE-DE-GUILLERAGUES
BONNETAN	JUGAZAN	PINEUILH	SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC
BONZAC	LA BRÈDE	PLASSAC	SAINT-SYMPHORIEN
BORDEAUX	LA LANDE-DE-FRONSAC	PODENSAC	SAINT-VINCENT-DE-PAUL
BOULIAC	LA RÉOLE	POMPEJAC	SAINT-VINCENT-DE-PERTIGNAS
BOURG	LA RIVIERE	POMPIGNAC	SAINT-VIVIEN-DE-BLAYE
BRACH	LA SAUVE	PONDAURAT	SAINT-VIVIEN-DE-MÉDOC
BRANNE	LA TESTE-DE-BUCH	PORTE-DE-BENAUGE	SAINT-VIVIEN-DE-MONSÉGUR
BRANNENS	LABARDE	PORTETS	SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC
BRAUD-ET-SAINT-LOUIS	LABESCAU	PRECHAC	SAINT-YZANS-DE-MEDOC
BROUQUEYRAN	LACANAU	PREIGNAC	SALAUNES
BRUGES	LADAUX	PRIGNAC-ET-MARCAMPS	SALLEBOEUF
BUDOS	LADOS	PUGNAC	SALLES
CABANAC-ET-VILLAGRAINS	LAGORCE	PUISSEGUIN	SAMONAC

CABARA	LALANDE-DE-POMEROL	PUJOLS	SAUCATS
CADARSAC	LAMARQUE	PUJOLS-SUR-CIRON	SAUGON
CADAUJAC	LAMOTHE-LANDERRON	PUYBARBAN	SAUMOS
CADILLAC	LANDIRAS	QUEYRAC	SAUTERNES
CADILLAC-EN-FRONSADAIS	LANGOIRAN	QUINSAC	SAUVETERRE-DE-GUYENNE
CAMARSAC	LANGON	RAUZAN	SAUVIAC
CAMBES	LANSAC	REIGNAC	SAVIGNAC
CAMBLANES-ET-MEYNAC	LANTON	RIONS	SAVIGNAC-DE-L'ISLE
CAMIAAC-ET-SAINT-DENIS	LAROQUE	ROAILLAN	SENDETS
CAMIRAN	LARUSCADE	ROMAGNE	SIGALENS
CAMPUGNAN	LATRESNE	ROQUEBRUNE	SILLAS
CANEJAN	LAVAZAN	RUCH	SOULAC-SUR-MER
CAPIAN	LE BARP	SABLONS	SOULIGNAC
CAPTIEUX	LE BOUSCAT	SADIRAC	SOUSSANS
CARBON-BLANC	LE HAILLAN	SAILLANS	TABANAC
CARCANS	LE NIZAN	SAINT-AIGNAN	TAILLECAVAT
CARDAN	LE PIAN-MÉDOC	SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC	TALAIS
CARIGNAN-DE-BORDEAUX	LE PIAN-SUR-GARONNE	SAINT-ANDRÉ-ET-APPELLES	TALENCE
CARS	LE PORGE	SAINT-AUBIN-DE-BLAYE	TARGON
CARTELEGUE	LE POUT	SAINT-AUBIN-DE-BRANNE	TARNES
CASSEUIL	LE PUY	SAINT-AUBIN-DE-MEDOC	TAURIAC
CASTELNAU-DE-MEDOC	LE TAILLAN-MEDOC	SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX	TEUILLAC
CASTETS ET CASTILLON	LE TEICH	SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE	TIZAC-DE-CURTON
CASTILLON-LA-BATAILLE	LE TEMPLE	SAINT-CHRISTOLY-MEDOC	TOULENNE
CASTRES-GIRONDE	LE TOURNE	SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE	TRESSES
CAUDROT	LE TUZAN	SAINT-CHRISTOPHE-DES-BARDES	UZESTE
CAUVIGNAC	LE VERDON-SUR-MER	SAINT-CIERS-D'ABZAC	VAL DE VIRVEE
CAVIGNAC	LÈGE-CAP-FERRET	SAINT-CIERS-DE-CANESSE	VAL-DE-LIVENNE
CAZATS	LÉOGEATS	SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE	VALEYRAC
CENAC	LÉOGNAN	SAINT-COME	VAYRES
CENON	LERM-ET-MUSSET	SAINT-DENIS-DE-PILE	VENDAYS-MONTALIVET
CERONS	LES BILLAUX	SAINTE-CROIX-DU-MONT	VENSAC
CESSAC	LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES	SAINTE-EULALIE	VERAC
CESTAS	LES ESSEINTES	SAINTE-FLORENCE	VERDELAIS
CEZAC	LES SALLES-DE-CASTILLON	SAINTE-FOY-LA-GRANDE	VERTHEUIL
CISSAC-MÉDOC	LESPARRE-MÉDOC	SAINTE-GEMME	VIGNONET
CIVRAC-EN-MEDOC	LESTIAC-SUR-GARONNE	SAINTE-HÉLÈNE	VILLANDRAUT
CIVRAC-SUR-DORDOGNE	LIBOURNE	SAINT-EMILION	VILLEGOUGE
COIMERES	LIGNAN-DE-BAZAS	SAINT-ESTÈPHE	VILLENAVE-DE-RIONS
COMPS	LIGNAN-DE-BORDEAUX	SAINTE-TERRE	VILLENAVE-D'ORNON
COURPIAC	LISTRAC-MEDOC	SAINT-EXUPERY	VILLENEUVE
COURS-DE-MONSEGUR	LORMONT	SAINT-FERME	VIRELADE
COURS-LES-BAINS	LOUBENS	SAINT-GENES-DE-BLAYE	VIRSAC
COUTRAS	LOUCHATS	SAINT-GENES-DE-LOMBAUD	YVRAC
COUTURES	LOUPES	SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIERE	-
CREON	LOUPIAC	SAINT-GERMAIN-D'ESTEUIL	-
CROIGNON	LUCMAU	SAINT-GERMAIN-DU-PUCH	-

Communes classées colonisées durant l'année 2025 et motif de classement

COMMUNE	MOTIF DE COLONISATION
-	-

Communes ayant fait l'objet d'une détection d'*Aedes albopictus* (non colonisées) en 2025

COMMUNE	MOTIF DE DÉTECTION
SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE	1 cas importé positif avec traitement

ANNEXE 5 : LISTE DES ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DES TRAITEMENTS RÉALISÉS EN 2025 AUTOUR DES CAS D'ARBOVIROSES IMPORTÉS

Enquêtes entomologiques

N° SILAV	N° ENQUÊTE	COMMUNE	DATE ALERTE	DATE ENQUÊTE	RÉSULTAT	REMARQUE	NOMBRE DE PIÈGES POUR L'ÉVALUATION
25-05-02367	1	BRUGES	06/05/2025	06/05/2025	POSITIF	-	-
	3	LE BOUSCAT	06/05/2025	06/05/2025	POSITIF	-	-
25-05-03272	1	TALENCE	07/05/2025	07/05/2025	POSITIF	-	-
25-05-04126	1	BARSAC	09/05/2025	12/05/2025	POSITIF	-	-
	2	SAINT-AUBIN-DE-MEDOC	09/05/2025	12/05/2025	POSITIF	Présence uniquement de larves d' <i>Aedes albopictus</i> – Mesure de lutte larvicide Traitement non recommandé	-
25-05-04644	1	AUDENGE	12/05/2025	13/05/2025	POSITIF	-	-
25-05-04777	1	BORDEAUX	12/05/2025	13/05/2025	NEGATIF	-	-
	5	BORDEAUX	12/05/2025	13/05/2025	NEGATIF	-	-
	6	BORDEAUX	12/05/2025	13/05/2025	NEGATIF	-	-
25-05-04787	1	BEAUTIRAN	12/05/2025	14/05/2025	POSITIF	-	-
25-05-04828	1	MERIGNAC	12/05/2025	14/05/2025	POSITIF	-	-
	4	MERIGNAC	12/05/2025	14/05/2025	POSITIF	-	-
25-05-04829	1	EYSINES	12/05/2025	14/05/2025	POSITIF	-	-
25-05-05192	1	LUDON-MEDOC	13/05/2025	15/05/2025	POSITIF	-	-
	5	BLANQUEFORT	13/05/2025	15/05/2025	POSITIF	-	-
25-05-05445	1	MERIGNAC	13/05/2025	14/05/2025	POSITIF	-	-
25-05-05480	1	SAINT-JEAN-D'ILLAC	13/05/2025	15/05/2025	NEGATIF	-	-
	2	MERIGNAC	13/05/2025	15/05/2025	NEGATIF	-	-
25-05-05482	1	PESSAC	13/05/2025	16/05/2025	NEGATIF	-	-
	2	CESTAS	13/05/2025	16/05/2025	POSITIF	-	-
	3	PESSAC	13/05/2025	16/05/2025	POSITIF	-	-
25-05-06006	1	ARCACHON	14/05/2025	16/05/2025	POSITIF	-	-
	11	ARCACHON	14/05/2025	23/05/2025	NEGATIF	-	-
	13	ARCACHON	14/05/2025	23/05/2025	NEGATIF	-	-
	6	GUJAN-MESTRAS	14/05/2025	19/05/2025	NEGATIF	-	-
	7	ARCACHON	14/05/2025	16/05/2025	POSITIF	-	-
25-05-06148	1	LE TAILLAN-MEDOC	14/05/2025	16/05/2025	NEGATIF	-	-
	2	PESSAC	14/05/2025	16/05/2025	NEGATIF	-	-
25-05-06210	1	CESTAS	14/05/2025	16/05/2025	POSITIF	-	-
25-05-06576	1	SADIRAC	15/05/2025	19/05/2025	NEGATIF	-	-
25-05-06701	1	LA TESTE-DE-BUCH	15/05/2025	19/05/2025	NEGATIF	-	-
25-05-07274	1	MACAU	16/05/2025	19/05/2025	POSITIF	-	-
25-05-07295	1	VILLENAVE-D'ORNON	16/05/2025	20/05/2025	POSITIF	-	-
	2	SALLES	16/05/2025	19/05/2025	NEGATIF	-	-
25-05-07308	1	SAINT-MEDARD-EN-JALLES	16/05/2025	20/05/2025	POSITIF	-	-
	2	BORDEAUX	16/05/2025	20/05/2025	POSITIF	-	-
	5	BORDEAUX	16/05/2025	21/05/2025	NEGATIF	-	-
	6	LUDON-MEDOC	16/05/2025	19/05/2025	POSITIF	-	-
	7	LUDON-MEDOC	16/05/2025	21/05/2025	NEGATIF	-	-
25-05-07427	1	PAREMPUYRE	16/05/2025	19/05/2025	POSITIF	-	-

Enquêtes entomologiques

N° SILAV	N° ENQUÊTE	COMMUNE	DATE ALERTE	DATE ENQUÊTE	RÉSULTAT	REMARQUE	NOMBRE DE PIÈGES POUR L'ÉVALUATION
25-05-07428	1	TALENCE	16/05/2025	20/05/2025	POSITIF	-	-
25-05-08211	1	PESSAC	19/05/2025	22/05/2025	POSITIF	-	-
25-05-08212	1	BRUGES	19/05/2025	21/05/2025	NEGATIF	-	-
25-05-08213	1	MARTIGNAS-SUR-JALLE	19/05/2025	21/05/2025	POSITIF	-	-
25-05-08484	1	VILLENAVE-D'ORNON	20/05/2025	21/05/2025	POSITIF	-	-
25-05-08765	1	CESTAS	20/05/2025	22/05/2025	POSITIF	-	-
	2	CESTAS	20/05/2025	22/05/2025	NEGATIF	-	-
	5	CESTAS	20/05/2025	22/05/2025	POSITIF	Piégeage massif avec 5 BG-GAT	-
	6	CESTAS	20/05/2025	22/05/2025	POSITIF	-	-
	7	CESTAS	20/05/2025	22/05/2025	POSITIF	-	-
25-05-08998	1	BORDEAUX	21/05/2025	23/05/2025	POSITIF	-	-
25-05-09100	1	CADAUJAC	21/05/2025	23/05/2025	POSITIF	-	-
25-05-09223	1	ARCACHON	21/05/2025	23/05/2025	POSITIF	-	-
25-05-09230	2	SAUTERNES	21/05/2025	26/05/2025	NEGATIF	-	-
	4	LEOGEATS	21/05/2025	26/05/2025	POSITIF	Mesure de lutte larvicide	-
25-05-09234	1	FARGUES-SAINT-HILAIRE	21/05/2025	26/05/2025	POSITIF	-	-
25-05-09481	1	BLANQUEFORT	22/05/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	Zone d'enquête superposée sur l'enquête 5 du cas 25-05-05192 Mesure de lutte larvicide	-
25-05-09535	1	CENON	22/05/2025	26/05/2025	POSITIF	Présence de vecteur très faible – traitement non recommandé	-
	6	ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	22/05/2025	26/05/2025	POSITIF	-	-
25-05-09586	1	CESTAS	22/05/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	Zone d'enquête superposée sur l'enquête 5 du cas 25-05-08765	-
25-05-09623	1	LA TESTE-DE-BUCH	22/05/2025	27/05/2025	POSITIF	-	-
25-05-10143	1	SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE	23/05/2025	27/05/2025	POSITIF	-	-
25-05-10353	1	AVENSAN	23/05/2025	28/05/2025	POSITIF	-	-
25-05-10854	1	BORDEAUX	26/05/2025	30/05/2025	NEGATIF	-	-
	2	BORDEAUX	26/05/2025	30/05/2025	NEGATIF	-	-
25-05-10855	1	SAINT-SAUVEUR	26/05/2025	28/05/2025	POSITIF	-	-
	3	PAUILLAC	26/05/2025	28/05/2025	NEGATIF	-	-
	4	PAUILLAC	26/05/2025	28/05/2025	NEGATIF	-	-
25-05-10862	1	BORDEAUX	26/05/2025	30/05/2025	POSITIF	-	-
25-05-11248	1	CESTAS	27/05/2025	30/05/2025	POSITIF	-	-
	8	CESTAS	27/05/2025	30/05/2025	NEGATIF	-	-
25-05-11905	1	BORDEAUX	28/05/2025	02/06/2025	POSITIF	Densité vectorielle faible Traitement non recommandé	-
	11	MERIGNAC	28/05/2025	02/06/2025	POSITIF	Erreur d'adresse après la réalisation de l'enquête	-
	11	MERIGNAC	28/05/2025	04/06/2025	POSITIF	-	-
25-06-01268	4	ANDERNOS-LES-BAINS	04/06/2025	05/06/2025	POSITIF	-	-
	5	ANDERNOS-LES-BAINS	04/06/2025	05/06/2025	POSITIF	-	-
	7	ANDERNOS-LES-BAINS	04/06/2025	05/06/2025	POSITIF	-	-
25-06-01572	1	BONNETAN	05/06/2025	06/06/2025	POSITIF	-	-
25-06-01962	1	LEGE-CAP-FERRET	06/06/2025	10/06/2025	NEGATIF	-	-
	3	LEGE-CAP-FERRET	06/06/2025	10/06/2025	NEGATIF	-	-
25-06-02526	1	SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE	11/06/2025	12/06/2025	POSITIF	-	-
25-06-02958	1	VILLENAVE-D'ORNON	13/06/2025	16/06/2025	POSITIF	-	-

Enquêtes entomologiques

N° SILAV	N° ENQUÊTE	COMMUNE	DATE ALERTE	DATE ENQUÊTE	RÉSULTAT	REMARQUE	NOMBRE DE PIÈGES POUR L'ÉVALUATION
25-06-03324	1	LA BREDE	16/06/2025	16/06/2025	POSITIF	-	-
25-06-03858	1	PESSAC	18/06/2025	19/06/2025	POSITIF	-	-
25-06-03865	1	MARCHEPRIME	18/06/2025	19/06/2025	POSITIF	Piégeage massif avec 14 BG-GAT	-
25-06-04698	1	LACANAU	24/06/2025	26/06/2025	NEGATIF	-	-
25-06-04771	1	BORDEAUX	24/06/2025	26/06/2025	POSITIF	Mesure de lutte larvicide	-
	4	BORDEAUX	24/06/2025	26/06/2025	POSITIF	-	-
25-06-04934	1	BEGLES	25/06/2025	26/06/2025	POSITIF	-	-
25-06-05346	1*	BORDEAUX	27/06/2025	30/06/2025	POSITIF	-	-
25-06-05439	1	LA TESTE-DE-BUCH	27/06/2025	01/07/2025	NEGATIF	-	-
25-06-05752	1	SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC	01/07/2025	05/07/2025	POSITIF	Mesure de lutte larvicide	-
25-06-05765	1	EYSINES	30/06/2025	02/07/2025	POSITIF	-	-
25-07-01248	2	LE HAILLAN	08/07/2025	10/07/2025	POSITIF	-	-
	3	POMPIGNAC	08/07/2025	10/07/2025	POSITIF	-	-
25-07-02785	1	ARCACHON	17/07/2025	18/07/2025	POSITIF	-	-
	4	ARCACHON	17/07/2025	18/07/2025	POSITIF	-	-
	5	ARCACHON	17/07/2025	18/07/2025	POSITIF	-	-
	6	LA TESTE-DE-BUCH	17/07/2025	18/07/2025	POSITIF	-	-
	8	ARCACHON	17/07/2025	18/07/2025	POSITIF	-	-
	9	ARCACHON	17/07/2025	18/07/2025	POSITIF	-	-
25-07-03643	1	PAUILLAC	22/07/2025	23/07/2025	POSITIF	-	-
25-07-04167	1	SAINT-GERVAIS	24/07/2025	28/07/2025	NEGATIF	-	-
25-07-04320	1	BORDEAUX	25/07/2025	29/07/2025	POSITIF	-	-
25-07-05427	1	LEGE-CAP-FERRET	31/07/2025	04/08/2025	POSITIF	-	-
25-07-05486	1	LANDIRAS	31/07/2025	04/08/2025	POSITIF	-	-
	2	PESSAC	31/07/2025	04/08/2025	POSITIF	-	-
25-08-04161	1	LE HAILLAN	20/08/2025	22/08/2025	POSITIF	-	-
	4	ARCACHON	20/08/2025	22/08/2025	POSITIF	-	-
	5	ARCACHON	20/08/2025	22/08/2025	POSITIF	-	-
25-08-04404	1	TALENCE	21/08/2025	28/08/2025	POSITIF	-	-
25-08-04430	1	LORMONT	21/08/2025	28/08/2025	POSITIF	-	-
25-08-05426	1	BORDEAUX	26/08/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-
	4	LA TESTE-DE-BUCH	26/08/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-
25-08-05647	1	LE TOURNE	27/08/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-
25-09-02621	1	BORDEAUX	12/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-
	2	BORDEAUX	12/09/2025	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-

Traitements aduicides

N°SILAV	N°ENQUÊTE	COMMUNE	DATE	HEURES	SW (m)*	PS (m)*	AS (m)*	TRAITEMENT SPATIAL MOBILSTAR (m)	VOLUME AQUAK-OTHRINE (L)	QUANTITÉ DELTAMÉTHRINE (g)	VOLUME HARMONIX INSPYR (L)	QUANTITÉ PYRÈTHRE (g)
25-05-02367	1	BRUGES	9 au 10 mai	01h39-03h03	206	0	0	1135	0.31	6.2	0	0
	3	LE BOUSCAT	9 au 10 mai	01h13-01h30	0	0	0	1145	0.286	5.72	0	0
25-05-03272	1	TALENCE	12 au 13 mai	23h08-01h23	157	0	0	1408	0.372	7.44	0	0
25-05-04126	1	BARSAC	15 au 16 mai	21h59-22h39	44	0	0	1046	0.268	5.36	0	0
25-05-04644	1	AUDENGE	15 au 16 mai	00h05-00h43	0	0	0	1597	0.399	7.98	0	0
25-05-04787	1	BEAUTIRAN	16 au 17 mai	00h36-01h40	67	0	0	1058	0.273	5.46	0	0
25-05-04828	1	MERIGNAC	16 au 17 mai	22h30-23h56	200	0	0	2048	0.537	10.74	0	0
	4	MERIGNAC	16 au 17 mai	22h03-02h59	264	0	0	981	0.278	5.56	0	0
25-05-04829	1	EYSINES	16 au 17 mai	03h17-03h50	0	0	0	1479	0.37	7.4	0	0
25-05-05192	1	LUDON-MEDOC	20 au 21 mai	22h09-23h20	335	0	0	611	0.195	3.9	0	0
	5	BLANQUEFORT	20 au 21 mai	23h38-00h04	-	0	0	900	0.225	4.5	0	0
25-05-05445	1	MERIGNAC	20 au 21 mai	00h29-01h44	102	0	0	1160	0.303	6.06	0	0
25-05-05482	2	CESTAS	21 au 22 mai	01h44-02h06	0	0	0	698	0.175	3.5	0	0
	3	PESSAC	21 au 22 mai	02h16-03h18	80	0	0	1257	0.324	6.48	0	0
25-05-06006	1	ARCACHON	21 au 22 mai	23h35-00h34	71	0	0	1151	0.297	5.94	0	0
	7	ARCACHON	21 au 22 mai	22h25-22h59	0	0	0	1050	0.263	5.26	0	0
25-05-06210	1	CESTAS	20 au 21 mai	01h53-02h50	296	0	0	447	0.149	2.98	0	0
25-05-07274	1	MACAU	22 au 23 mai	23h28-00h39	0	0	0	1436	0.359	7.18	0	0
25-05-07295	1	VILLENAVE-D'ORNON	23 au 24 mai	23h54-00h59	67	0	0	690	0.181	3.62	0	0
25-05-07308	1	SAINT-MEDARD-EN-JALLES	23 au 24 mai	02h32-03h47	27	0	0	1580	0.398	7.96	0	0
	2	BORDEAUX	26 au 27 mai	21h46-02h02	0	0	18	1447	0.363	7.26	0	0
	6	LUDON-MEDOC	22 au 23 mai	22h17-23h13	0	0	0	1182	0.296	5.92	0	0
25-05-07427	1	PAREMPUYRE	22 au 23 mai	00h58-01h29	0	0	0	1343	0.336	6.72	0	0
25-05-07428	1	TALENCE	23 au 24 mai	21h43-23h29	0	0	77	1996	0.505	10.1	0	0
25-05-08211	1	PESSAC	26 au 27 mai	22h39-23h05	0	0	0	890	0.223	4.46	0	0
25-05-08213	1	MARTIGNAS-SUR-JALLE	26 au 27 mai	23h36-00h40	253	0	0	558	0.172	3.44	0	0
25-05-08484	1	VILLENAVE-D'ORNON	23 au 24 mai	01h11-01h47	0	0	0	1314	0.329	6.58	0	0
25-05-08765	1	CESTAS	28 au 29 mai	23h30-00h37	131	0	0	830	0.224	4.48	0	0
	5	CESTAS	27 au 28 mai	22h11-23h33	118	0	0	625	0.171	3.42	0	0
	6	CESTAS	27 au 28 mai	23h50-00h54	93	0	0	966	0.254	5.08	0	0
	7	CESTAS	27 au 28 mai	01h07-01h31	0	0	0	1071	0.268	5.36	0	0
25-05-08998	1	BORDEAUX	28 au 29 mai	22h00-04h12	55	0	38	1280	0.33	6.6	0	0
25-05-09100	1	CADAUJAC	28 au 29 mai	02h22-03h07	0	0	0	1434	0.359	7.18	0	0
25-05-09223	1	ARCACHON	28 au 29 mai	00h03-01h11	165	0	0	983	0.267	5.34	0	0
25-05-09230	4	LEOGEATS	30 au 31 juin	02h14-02h52	0	0	0	939	0.235	4.7	0	0
25-05-09234	1	FARGUES-SAINT-HILAIRE	31 au 1 juin	23h54-01h26	229	0	0	1046	0.291	5.82	0	0
25-05-09481	1	BLANQUEFORT	27 au 28 mai	21h47-22h58	122	0	0	1077	0.284	5.68	0	0
25-05-09535	6	ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	30 au 31 mai	22h00-23h34	175	0	0	1622	0.428	8.56	0	0
25-05-09586	1	CESTAS	27 au 28 mai	22h11-23h33	53	0	0	668	0.174	3.48	0	0
25-05-09623	1	LA TESTE-DE-BUCH	2 au 3 juin	22h00-22h43	95	0	0	967	0.254	5.08	0	0
25-05-10143	1	SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE	2 au 3 juin	02h20-03h16	143	0	0	576	0.162	3.24	0	0
25-05-10353	1	AVENSAN	2 au 3 juin	23h51-01h16	45	0	0	885	0.227	4.54	0	0
25-05-10855	1	SAINT-SAUVEUR	3 au 4 juin	01h02-01h25	0	0	0	1063	0.266	5.32	0	0
25-05-10862	1	BORDEAUX	4 au 5 juin	01h20-01h53	0	0	0	976	0.244	4.88	0	0

25-05-11248	1	CESTAS	4 au 5 juin	22h30-00h01	256	0	0	619	0.187	3.74	0.474	11.85
25-05-11905	11	MERIGNAC	6 au 7 juin	22h59-00h42	0	0	0	49	0.012	0.24	0	0
25-06-01268	4	ANDERNOS-LES-BAINS	10 au 11 juin	22h00-23h33	340	0	0	939	0.277	5.54	0	0
	5	ANDERNOS-LES-BAINS	10 au 11 juin	00h30-00h59	0	0	0	835	0.209	4.18	0	0
	7	ANDERNOS-LES-BAINS	10 au 11 juin	23h37-00h28	0	0	0	1779	0.445	8.9	0	0
25-06-01572	1	BONNETAN	11 au 12 juin	01h36-02h55	378	0	64	223	0.103	2.06	0.056	1.4
25-06-02526	1	SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE	17 au 18 juin	02h16-03h09	0	0	0	1347	0.337	6.74	0	0
25-06-02958	1	VILLENAVE-D'ORNON	18 au 19 juin	00h25-02h23	40	0	0	1327	0.337	6.74	0	0
25-06-03324	1	LA BREDE	18 au 19 juin	22h49-00h02	345	0	0	1121	0.323	6.46	0	0
25-06-03858	1	PESSAC	25 au 26 juin	01h38-02h17	0	0	0	1702	0.426	8.52	0	0
25-06-03865	1	MARCHEPRIME	25 au 26 juin	00h04-01h02	376	0	0	339	0.132	2.64	0	0
25-06-04771	1	BORDEAUX	2 au 3 juil.	22h21-01h12	236	0	51	1390	0.382	7.64	0	0
25-06-04934	2	BEGLES	2 au 3 juil.	22h50-00h35	297	0	45	1417	0.394	7.88	0	0
25-06-05346	1	BORDEAUX	3 au 4 juil.	02h27-03h35	116	0	0	1470	0.382	7.64	0	0
25-06-05752	1	SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC	8 au 9 juil.	22h39-23h57	82	0	0	707	0.187	3.74	0	0
25-06-05765	1	EYSINES	8 au 9 juil.	00h48-02h36	610	0	0	1634	0.485	9.7	0	0
25-07-01248	2	LE HAILLAN	15 au 16 juil.	22h43-00h08	421	0	0	1333	0.386	7.72	0	0
	3	POMPIGNAC	15 au 16 juil.	00h57-02h04	276	0	0	1358	0.374	7.48	0	0
25-07-02785	1	ARCACHON	22 au 23 juil.	22h39-00h20	77	0	0	1373	0.353	7.06	0	0
	4	ARCACHON	22 au 23 juil.	03h02-04h30	314	0	0	513	0.167	3.34	0	0
	5	ARCACHON	22 au 23 juil.	01h26-02h09	0	0	0	1159	0.29	5.8	0	0
	6	LA TESTE-DE-BUCH	22 au 23 juil.	00h30-01h15	0	0	0	1311	0.328	6.56	0	0
	8	ARCACHON	22 au 23 juil.	01h08-01h38	0	0	0	691	0.173	3.46	0	0
	9	ARCACHON	22 au 23 juil.	01h51-02h55	217	0	0	872	0.245	4.9	0	0
25-07-03643	1	PAUILLAC	29 au 30 juil.	22h15-23h12	0	0	0	1489	0.372	7.44	1.029	25.725
25-07-04320	1	BORDEAUX	31 au 1 août	21h57-00h53	449	0	31	1731	0.491	9.82	0	0
25-07-05427	1	LEGE-CAP-FERRET	6 au 7 août	03h53-05h00	394	0	0	1097	0.323	6.46	0	0
25-07-05486	1	LANDIRAS	6 au 7 août	01h04-02h26	496	0	0	1074	0.331	6.62	0	0
	2	PESSAC	6 au 7 août	22h30-00h23	439	0	0	1037	0.314	6.28	0	0
25-08-04161	1	LE HAILLAN	2 au 3 sept.	00h10-01h23	431	0	0	1025	0.31	6.2	0	0
	4	ARCACHON	2 au 3 sept.	02h40-05h00	455	0	0	1127	0.339	6.78	0	0
	5	ARCACHON	2 au 3 sept.	02h40-05h00	198	0	0	180	0.07	1.4	0	0
25-08-04404	1	TALENCE	3 au 4 sept.	01h00-02h15	200	0	0	1650	0.438	8.76	0	0
25-08-04430	1	LORMONT	3 au 4 sept.	21h55-22h59	158	0	0	1244	0.331	6.62	0	0
25-08-05426	1	BORDEAUX	4 au 5 sept.	02h14-02h51	0	0	0	1342	0.336	6.72	0	0
	4	LA TESTE-DE-BUCH	4 au 5 sept.	21h38-23h09	479	0	0	914	0.289	5.78	0	0
25-08-05647	1	LE TOURNE	4 au 5 sept.	00h05-01h34	172	0	0	1103	0.298	5.96	0	0
25-09-02621	1	BORDEAUX	15 au 16 oct.	03h36-04h15	0	0	0	1290	0.323	6.46	0	0
	2	BORDEAUX	15 au 16 oct.	04h25-04h57	0	0	0	1068	0.267	5.34	0	0

ANNEXE 6 : LISTE DES ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DES TRAITEMENTS RÉALISÉS EN 2025 AUTOUR DES CAS D'ARBOVIROSES AUTOCHTONES

Enquêtes entomologiques (en rouge : zones de transmission vectorielle probable ou avérée)

N°SILAV	N°ENQUETE	TYPE ZONE*	COMMUNE	DATE ALERTE	DATE ENQUÊTE	RÉSULTAT	REMARQUE	NOMBRE DE PIÈGES POUR L'ÉVALUATION
25-07-00251	1	ZTV	ILLATS	2 juil.	3 juil.	POSITIF	Rayon d'enquête de 300m - Mesure de lutte larvicide Cas infirmé le 22/07/2025	6
	2	ZTV	ILLATS	2 juil.	3 juil.	POSITIF	Mesure de lutte larvicide Cas infirmé le 22/07/2025	2
	3	PAS	HOSTENS	2 juil.	4 juil.	POSITIF	Densité vectorielle faible - Traitement non recommandé Cas infirmé le 22/07/2025	-
	4	PAS	ILLATS	2 juil.	4 juil.	POSITIF	Mesure de lutte larvicide Cas infirmé le 22/07/2025	-
	5	PAS	LIBOURNE	2 juil.	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	Cas infirmé le 22/07/2025	-
	7	PAS	CERONS	2 juil.	4 juil.	POSITIF	Densité vectorielle faible - Traitement non recommandé Cas infirmé le 22/07/2025	-
	9	PAS	CARCANS	2 juil.	5 juil.	NEGATIF	Cas infirmé le 22/07/2025	-
25-08-02215	1	ZTV	LANGON	12 août	13 août	POSITIF	Rayon d'enquête de 300m - Mesure de lutte larvicide Zone en grande partie superposée avec celle du cas 25-08-04354	6
	10	PAS	LANGON	12 août	22 août	POSITIF	-	-
	9	PAS	SAINT-PARDON-DE-CONQUES	12 août	25 août	NEGATIF	-	-
25-08-03685	2	ZTV	BORDEAUX	18 août	19 août	POSITIF	Rayon d'enquête de 250m - Mesure de lutte larvicide	6
25-08-04354	4	PAS	EYSINES	21 août	28 août	POSITIF	-	-
25-09-01671	1	PAS	BORDEAUX	5 sept.	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-
25-09-01982	2	PAS	VILLENAVE-D'ORNON	8 sept.	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-
25-09-02589	1	ZTV	SAINT-AUBIN-DE-MEDOC	12 sept.	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	Rayon d'intervention de 300m - Mesure de lutte larvicide	-
	13	PAS	BEGLES	12 sept.	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-
	8	PAS	LACANAU	12 sept.	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-
25-09-03321	1	PAS	BORDEAUX	18 sept.	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-
	3	PAS	BORDEAUX	18 sept.	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-
25-09-04315	1	ZTV	GRADIGNAN	26 sept.	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	Rayon d'intervention de 300m Cas infirmé le 28/11/2025	-
	11	PAS	BORDEAUX	26 sept.	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	Cas infirmé le 28/11/2025	-
	4	ZTV	GRADIGNAN	26 sept.	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	Rayon d'intervention de 300m Cas infirmé le 28/11/2025	-
25-10-00105	1	ZTV	TALENCE	1 oct.	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	Rayon d'intervention de 300m	-
	5	PAS	TALENCE	1 oct.	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-

*ZTV = zone de transmission vectorielle probable ou avérée PAS = Lieu de passage

Traitements aduictides

ZONES DE TRANSMISSION VECTORIELLE PROBABLE OU AVÉRÉE

N°SILAV	N°ENQUÊTE	COMMUNE	N° TRAITEMENT	DATE	HEURES	SW (m)**	PS (m)**	AS (m)**	TRAITEMENT SPATIAL MOBILSTAR (m)	VOLUME AQUAK- OTHRINE (L)	QUANTITÉ DELTAMÉTHRINE (g)	VOLUME HARMONIX INSPYR (L)	QUANTITÉ PYRÉTHRE (g)
25-07-00251	1	ILLATS	1	4 au 5 juil.	22h41-01h41	1093	0	0	3052	0.9	18	0	0
			2	9 au 10 juil.	23h51-03h04	1093	0	0	2109	0.664	13.28	0	0
	2	ILLATS	1	4 au 5 juil.	02h07-03h39	425	0	0	969	0.295	5.9	0	0
25-08-02215	1	LANGON	1	18 au 19 août	21h57-02h49	1660	0	0	5902	1.684	33.68	0	0
			2	25 au 26 août	21h48-04h16	2238	0	0	7389	2.127	42.54	0	0
25-08-03685	2	BORDEAUX	1	22 au 23 août	21h30-03h11	0	0	1009	1607	0.475	9.5	0	0
			2	28 au 29 août	20h52-03h52	139	0	827	1730	0.51	10.2	0	0
25-09-02589	1	SAINT-AUBIN-DE-MEDOC	1	19 au 20 sept.	22h03-05h26	3945	0	0	3352	1.331	26.62	0	0
			2	24 au 25 sept.	22h15-04h08	2772	0	0	3210	1.15	23	0	0
25-09-04315	1	GRADIGNAN	1	2 au 3 oct.	21h57-03h22	2212	0	0	2588	0.924	18.48	0	0
			2	8 au 9 oct.	21h10-03h18	1629	0	0	2756	0.893	17.86	0	0
	4	GRADIGNAN	1	2 au 3 oct.	00h45-03h52	1003	0	0	3362	0.965	19.3	0	0
			2	8 au 9 oct.	00h56-03h19	934	0	0	3274	0.936	18.72	0	0
25-10-00105	1	TALENCE	1	8 au 9 oct.	21h04-02h08	958	0	87	2886	0.848	16.96	0	0
			2	14 au 15 oct.	21h01-01h03	958	0	87	3438	0.986	19.72	0	0

LIEUX DE PASSAGE DES CAS AUTOCHTONES

N°SILAV	N°ENQUÊTE	COMMUNE	DATE	HEURES	SW (m)**	PS (m)**	AS (m)**	TRAITEMENT SPATIAL MOBILSTAR (m)	VOLUME AQUAK-OTHRINE (L)	QUANTITÉ DELTAMÉTHRINE (g)	VOLUME HARMONIX INSPYR (L)	QUANTITÉ PYRÉTHRE (g)
25-07-00251	4	ILLATS	9 au 10 juil.	22h02-23h21	109	0	0	874	0.233	4.66	0	0
	5	LIBOURNE	5 au 6 juil.	01h40-02h23	0	0	0	1026	0.257	5.14	0	0
25-08-02215	10	LANGON	1 au 2 sept.	00h40-02h19	41	0	0	1524	0.386	7.72	0	0
25-08-04354	4	EYSINES	3 au 4 sept.	23h20-00h23	184	0	0	1820	0.478	9.56	0	0
25-09-01671	1	BORDEAUX	11 au 12 sept.	21h07-01h14	17	0	177	1158	0.305	6.1	0	0
25-09-01982	2	VILLENAVE-D'ORNON	11 au 12 sept.	23h21-00h26	230	0	0	1238	0.339	6.78	0	0
25-09-02589	13	BEGLES	10 au 11 oct.	22h08-23h03	0	0	40	1105	0.279	5.58	0	0
	8	LACANAU	10 au 11 oct.	00h47-01h11	0	0	0	651	0.163	3.26	0	0
25-09-03321	1	BORDEAUX	9 au 10 oct.	03h25-03h47	0	0	0	1209	0.302	6.04	0	0
	3	BORDEAUX	9 au 10 oct.	02h30-03h25	0	0	0	1218	0.305	6.1	0	0
25-09-04315	11	BORDEAUX	9 au 10 oct.	21h33-23h29	0	0	56	1766	0.446	8.92	0	0
25-10-00105	5	TALENCE	8 au 9 oct.	00h30-02h07	0	0	0	443	0.111	2.22	0	0

**Traitement péri-domiciliaire : SW : Swingfog PS : Portastar AS : Atomiseur Stihl